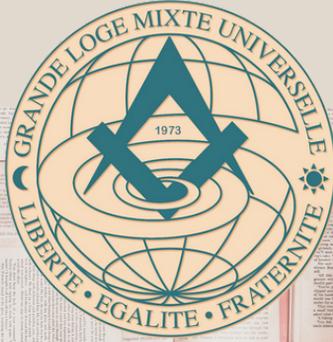


Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.

La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience maçonnique qui veut des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.

Elle a pour but la recherche de la Vérité, l'étude de la Morale et la pratique de la Solidarité. Elle considère les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Egalité, Fraternité.



Le fil à plomb



- Laïcité : une éthique politique et une éthique de vie -

- Culture de la guerre, culture de la paix -

- Universalisme -

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.

La Grande Loge Mixte Universelle est une institution humaniste, philosophique et progressive. Elle a pour but la recherche de la Vérité, l'étude de la Morale et la pratique de la Solidarité. Elle considère les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Egalité, Fraternité.



» Le fil à plomb 2024

p4

L'Editorial du Grand Maître
Bernard Dekoker-Suarez

p7

Le mot de Jean-Luc Bayard
Coordinateur du Fil à Plomb

La Laïcité p8

p9

La laïcité, c'est sacré !

p20

La laïcité, ses principes fondamentaux,
les dérives successives, l'état des lieux actuel

p32

Le 9 décembre

p36

La laïcité n'est pas une valeur c'est un principe
républicain ! Pourquoi est-elle aujourd'hui un enjeu
sociétal ?"

p40

La Laïcité de nos jours peut-elle nous donner
à rêver au futur ?

» *Le fil à plomb 2024*

Culture de la guerre, culture de la paix (p46)

(p47)

La capacité de la culture de la paix à diminuer
ou à supprimer les conflits liés à l'eau

L'universalisme

(p70)

(p71)

A la découverte de l'universalisme

(p76)

Interview croisée:
Pierre Juston et Corine Marcien

(p86)

Bibliographie

(p88)

Ressources en ligne

Dans un communiqué de la Grande Loge Mixte Universelle du 9 décembre 2022, nous nous posions la question suivante :

« la Laïcité, un Vilain mot ? ».

Souvent la laïcité est présentée comme une atteinte à la liberté alors qu'elle est liberté, en fait la Laïcité est un beau mot pour le vivre ensemble.

Le 9 décembre 2023, nous avons organisé en partenariat avec le Mouvement pour la Paix et contre le Terrorisme, une conférence à Montreuil sur «la Laïcité Valeur d'Emancipation, ce que les Afghanes ont à nous dire». Lailuma Sadid, journaliste afghane exilée, ainsi que Jalil Shafayee étudiant en master, tous deux menacés de mort pour s'être opposés aux talibans, aujourd'hui réfugiés en France et en Belgique, ont apporté leur témoignage sur leur vécu dans un pays théocratique ne laissant aucun espace à la liberté absolue de conscience, et donc à la laïcité.

Le 27 janvier 2024, lors de notre Convent qui est l'Assemblée Générale de notre Obédience, nous avons organisé trois tables rondes, une sur le bien commun, une autre sur la Laïcité facteur de Paix et la dernière sur la culture de la guerre à la culture de la Paix.

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la laïcité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour objectif la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue et d'association. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle et morale, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité.

La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience maçonnique qui réunit des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901. Elle a pour but la recherche de la Vérité, l'étude de la Morale et la pratique de la Solidarité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humain.

La Grande Loge Mixte Universelle est une institution humaniste, philosophique et progressive. Elle a pour but la recherche de la Vérité, l'étude de la Morale et la pratique de la Solidarité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humain.

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la laïcité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour objectif la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue et d'association. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle et morale, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité.

Dans ce nouveau numéro du Fil à Plomb, nous vous partageons des travaux ou planches qui ont été présentés lors de nos tenues maçonniques, sur les thèmes suivants : la laïcité, la signification de l'universalisme à la Grande Loge Mixte Universelle, la place de la culture de la paix vis-à-vis des conflits liés à l'eau.

La Laïcité et culture de la paix sont deux thématiques que nous avons développées lors de nos communiqués et conférences.

La Franc-Maçonnerie a depuis toujours soutenu le mouvement pour la paix en organisant différents congrès maçonniques internationaux, dont le premier eut lieu à Paris en 1889. Le Congrès de Genève en 1902 marque la naissance du Bureau International des relations maçonniques, qui avait parmi ses objectifs la défense de la paix. La première guerre mondiale face au patriotisme a fait oublier aux Francs-maçons et aux Franc-maçonnnes l'idée de la fraternité universelle.

La Grande Loge Mixte Universelle s'inscrit depuis sa création dans ce mouvement au travers de nos écrits, de nos colloques. Notre Obédience se veut une franc-maçonnerie progressive, progressiste, libératrice, émancipatrice, et engagée dans la société afin que nos Sœurs et nos Frères soient des bâtisseurs

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la laïcité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue et de l'association régie en France par la loi de 1901.

La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience Maçonnique qui réunit des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.

La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience Maçonnique qui réunit des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la laïcité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue et de l'association régie en France par la loi de 1901.

Dans ce Fil à Plomb, vous trouverez aussi une interview croisée entre Corine Marcien, Conseillère de l'Ordre en charge de la Laïcité et Pierre Juston Doctorant en Droit Public, journaliste, défenseur de la Laïcité, militant pour le droit de mourir dans la dignité.

Comme vous le constatez, pour la Grande Loge Mixte Universelle, la laïcité est un principe fondamental. Pour notre Obédience, elle est le socle de notre République. A chaque ouverture de nos travaux nous rappelons l'article Premier de notre Constitution qui précise notamment que :

« La Grande Loge Mixte Universelle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la Laïcité dans les structures et les institutions de la République. »

Bernard Dekoker-Suarez
Grand Maître



La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience Maçonnique qui réunit des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.
La Grande Loge Mixte Universelle est une institution humaniste, philosophique et progressive. Elle a pour but la recherche de la Vérité, l'étude de la Morale et la pratique de la Solennité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité.

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la laïcité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour principes de tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue et l'obédience. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité.

Cette revue permet de faire notamment connaître le travail des Sœurs et des Frères de la Grande Loge Mixte Universelle à toutes et à tous.

Elle témoigne de notre attachement aux principes et valeurs de la Franc-maçonnerie en général, de notre Obédience en particulier. Elle manifeste également notre intérêt pour les problématiques actuelles ou à venir auxquelles nous, Francs-maçons et Francs-maçonnnes de la GLMU, sommes ou nous serons confrontés.

Ce numéro, à travers la contribution des Frères et Sœurs, illustre tout l'importance du travail des Loges .

Bonne lecture!!!

Jean-Luc Bayard
Coordinateur du Fil à Plomb

La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience Maçonnique qui réunit des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.
Elle s'engage à promouvoir et à défendre l'humanité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'association individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité.

Elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre l'humanité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'association individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité.

La Grande Loge Mixte Universelle est une Obédience Maçonnique qui réunit des hommes et des femmes pour travailler à la construction d'une humanité meilleure et plus heureuse. Elle est constituée en association régie en France par la loi de 1901.
Elle s'engage à promouvoir et à défendre l'humanité dans les structures et les institutions de la République. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'association individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité.



Le fil à plomb 2024

Olympe de Gouges 1748-1793

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791)

À décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

Preamble

Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit.

Dis moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? ta force ? tes talents ? Observe le Créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fatigué un principe de cette exception, Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagesse, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; qui prétend jouir de la révolution et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien valoir plus.

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent à être constituées en assemblée nationale. Constatant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes de ses malheurs, de la corruption des gouvernements, ont résolu d'écrire dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables de la femme, que cette déclaration, constamment présente sous les yeux de tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes de leur pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tourment toujours au maintien de la constitution, des hommes, mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté, comme en courage dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la femme et de la citoyenne.

ARTICLE PREMIER

La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

III

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

V

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

VI

La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

VIII

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

IX

Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la loi.

X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune ; pour que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute citoyenne peut donc dire librement je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII

La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est conférée.

XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

XIV

Les citoyennes et citoyens ont le droit de constater par eux mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et le droit de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

XV

La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

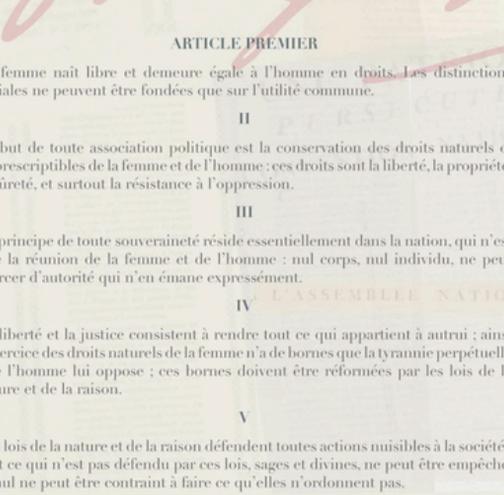
XVI

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

XVII

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles sont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme le vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

La laïcité





La laïcité, c'est sacré !

La loi sur la séparation des Églises et de l'État proclame la liberté de conscience et garantit à tous le libre exercice des cultes. C'est dans les loges maçonniques du XVIIIe et du XIXe siècles que s'est construite l'idée de la tolérance religieuse qui s'exprime dans la loi de 1905 sur la laïcité. Voltaire qui fut initié à la fin de sa vie, avait également su conférer à ce concept une valeur positive et universelle jusqu'à l'imposer dans l'opinion publique comme la vertu cardinale de l'esprit des Lumières.

Aujourd'hui, la loge maçonnique est l'un des seuls lieux où des femmes et des hommes de religions et de convictions différentes peuvent se retrouver, partager leur expérience et parler de spiritualité sans s'affronter sur des questions de pouvoirs religieux.

Personnellement, j'ai poussé la porte de ce temple avec le sentiment que la philosophie maçonnique était consubstantielle à l'idée laïque et à l'idée républicaine. Dans notre pays, la laïcité a toujours été l'enjeu de combats historiques et de débats politiques, ceci jusqu'à aujourd'hui. Elle a, en effet, une caractéristique unique : le fait d'être liée à une partie très spécifique de l'histoire de France, au point que le mot est à peu près intraduisible en d'autres langues. Les Français sont d'ailleurs très attachés à ce principe car leur mémoire collective a le souvenir de guerres de religion, entre protestants et catholiques, qui ont fait couler le sang et provoqué des fractures longues à réparer.

Nous avons fini par penser que la laïcité était un bien héréditaire, inaltérable et dans l'inconscient collectif, on a même fini par croire que la démocratie poussait naturellement dans les arbres de notre pays de cocagne. Ne dit-on pas « Heureux comme Dieu en France » ? Expression qui ferait référence au fait que dans un pays laïque tel que le nôtre, Dieu n'aurait plus à se soucier des fidèles et aurait juste à profiter de la vie.

Mais alors pourquoi une énième planche sur la laïcité ? Pourquoi douter qu'elle puisse être un acquis définitif ? N'a-t-elle pas été votée, promulguée et gravée dans la pierre républicaine depuis plus d'un siècle ?

C'est vrai, qui suis-je pour me permettre de redessiner cette trace dans le sable que la tempête des idées, des polémiques et des points de vue menace régulièrement d'effacer pour la transformer en une espèce de religion civile – celle de ceux qui n'auraient aucune religion –, ou bien en outil d'exclusion et de rejet ?

Peut-être parce que justement le vent se lève à nouveau... Dans un premier temps, j'aimerais conduire ma réflexion sur ce principe qui régit parfois ma vie sociale, souvent ma vie professionnelle et qui sert surtout de viatique dans ma vie quotidienne.

Ensuite, j'interrogerai ce qui fonde l'engagement de la Franc-Maçonnerie qui, à travers sa devise, place la dignité humaine au centre de la démarche maçonnique consistant à rechercher constamment la vérité en vue de comprendre toute chose sans dogmatisme ni soumission, pour éclairer et orienter toutes nos actions

1- Ma vie profane... L'institution à laquelle j'appartiens professionnellement – l'Éducation Nationale – rappelle régulièrement par campagnes de communication que la laïcité n'est pas qu'un principe qui fonde notre contrat social, mais qu'elle s'inscrit dans le quotidien des élèves en leur permettant de vivre libres, égaux et unis quelles que soient leurs convictions. La dernière campagne en date déployée par voie d'affichage, sur Internet et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les établissements scolaires s'adresse en priorité aux élèves et plus largement, dans sa déclinaison pédagogique, à la communauté éducative. Jusqu'ici tout va bien. L'opération visait – je cite – à « montrer que la laïcité n'est pas qu'un principe, en illustrant des situations quotidiennes et fédératrices à l'école ». Ainsi, sur huit affiches, des enfants souriants se réjouissent de « rire des mêmes histoires » ou encore « d'être dans le même bain », « de penser par eux-mêmes » ou tout simplement « d'être ensemble ». Par exemple, sur l'un des huit panneaux, un petit garçon blanc est représenté aux côtés d'une petite fille noire, tous deux dans l'eau et accrochés à un rebord de piscine. « Permettre à Sacha et Neissa d'être dans le même bain. C'est ça la laïcité », indique le slogan. Ainsi, la diversité est très présente, avec des enfants de différentes couleurs de peau et des prénoms laissant imaginer des origines diverses (Aliyah, Neissa, Malia, Imrane, Ismail...). Mais certains syndicats, certaines personnalités (parmi elles, Jean-Louis Bianco, ancien président de l'Observatoire de la laïcité et Jean Baubérot, sociologue et spécialiste de

l'histoire de la laïcité) se sont étonnés de voir exposé une vision stéréotypée voire idyllique de la laïcité.

Selon certains acteurs, « En mélangeant religion, couleur de peau, origine géographique supposée, et en faisant des différences les freins à l'épanouissement et au vivre-ensemble, la campagne d'affichage est sur une pente dangereuse, celle d'un dévoiement raciste et xénophobe de la laïcité, appuyé sur un imaginaire colonial ».

Jean-Louis Bianco, lui, déclare : « Être dans le même bain, ou rire des mêmes histoires, cela n'a rien à voir avec la laïcité et cela risque de créer une confusion complète dans l'esprit des gens ».

Le plus grave, selon lui, est de laisser penser que la laïcité serait d'abord une question qui concerne les enfants issus de l'immigration, par l'utilisation de visages et de prénoms y faisant quasi exclusivement référence. Cela sous-entendrait-il que la laïcité, ce n'est que pour ceux qui ne sont pas comme les autres ?

Qu'ils n'auraient pas la capacité d'accéder aux principes communs de l'école ? Le fait de réduire des enfants « à leur appartenance religieuse réelle ou supposée » risque « de diviser au lieu de rassembler ».

En politique, et plus particulièrement en période électorale, tout candidat se déclare attaché à la laïcité en se livrant souvent à la surenchère quant à l'incarnation des valeurs de la République.

Ce mot est souvent énoncé comme un totem d'immunité qui protège celle ou celui qui le brandit. Certains politiciens dont je vous laisse deviner l'appartenance,

affirment que la laïcité serait d'essence chrétienne :

« Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ».

Cette phrase, attribuée à Jésus alors qu'il chassait les marchands du temple, était une façon d'exprimer son indépendance vis-à-vis du pouvoir de Rome et notamment du point de vue spirituel. D'autres affirment avec force que «l'islam est incompatible avec la France et la République», «qu'elle n'est pas qu'une religion, mais une nation, une loi et une civilisation, une politique», une menace !

Pourtant, on pourrait légitimement s'interroger sur les valeurs de la I^{ère} République qui autorisait l'esclavage, sur celles de la II^e République qui ne reconnaissait pas la laïcité, sur celles de la III^e qui ne donnait aucun espace politique aux femmes ou encore sur celles de la IV^e qui n'accordait pas les mêmes droits à chaque Français, notamment pour les habitants de l'Algérie selon qu'ils étaient musulmans ou non. Alors comment faire ? Lorsque j'exerçais en région parisienne, il m'est souvent arrivé d'expliquer à certains jeunes, virgule, français, virgule, de confession musulmane, virgule, issus des quartiers pauvres, mais également à d'autres citoyens que non, la laïcité n'est pas contraire à la religion, et même contre une religion en particulier : l'Islam. Il m'a souvent fallu rassurer, répéter à ces jeunes que non, la laïcité n'entre pas en conflit avec leur religion, qu'elle n'induit pas un sentiment de manque de respect.

Mais j'ai été obligé d'affirmer à certains de mes collègues

qu'il ne suffit pas de plonger dans le même bain deux enfants de couleur différente pour affirmer que oui, « c'est ça la laïcité ! »

À ces jeunes en recherche de repères, je pourrais parler du Chevalier de La Barre qui fut condamné en 1766 à être décapité puis brûlé pour n'avoir pas salué une procession religieuse. J'aurais pu leur parler de cette phrase tirée de l'esprit des lois : « Le mal est venu de cette idée qu'il faut venger la divinité. », leur dire que les assassins de Samuel Paty ont cru ainsi qu'ils vengeaient Dieu. Avaient-ils au moins lu Montesquieu ? Leur dire que « c'est dur [pour le prophète] d'être aimé par des cons... ». Qu'Allah est grand et c'est pour ça qu'il s'habille sur mesure ! Mais là, je prendrais des risques... Alors que c'est assez simple ; la laïcité repose sur trois principes : La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Bref, « Ma Liberté s'arrête là où commence celle des autres » Et vice versa !

2- Franc-Maçonnerie

Il est vrai que dans notre pays, la Franc-Maçonnerie est étroitement liée à la laïcité. On la verrait même – sans jouer sur les mots – en « gardienne du temple » ... !

Dès son origine, la Franc-Maçonnerie moderne a développé une pensée universaliste.

Les Constitutions d'Anderson – son texte fondateur – déclarent qu'elle entend devenir le « Centre de l'Union, [permettant] une amitié sincère entre des personnes qui auraient pu rester à une perpétuelle distance », que ce soit pour des raisons politiques, religieuses ou nationales.

Mais ces Constitutions imposaient également la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Cette idée fut rejetée par le Grand Orient de France lors du Convent de 1877 qui décida de supprimer la référence déiste de l'article 1er de la Constitution et d'affirmer, dans le même temps, la liberté de conscience. Dès lors, le positionnement laïc fut adopté par une grande partie de la Franc-Maçonnerie française. Elle a même inspiré d'autres Obédiences à l'étranger qui militent pour la laïcité dans des pays qui ne la pratiquent pas.

Nous devons à nos frères et sœurs de nombreuses évolutions historiques depuis l'abolition de l'esclavage, jusqu'au droit des femmes de disposer de leur corps, en passant par le code du travail et, bien sûr, la loi sur la laïcité. Plus récemment, ils se sont investis sur le droit de mourir dans la dignité ou dans le questionnement fondamental que pose le transhumanisme. Notre engagement a donc placé la dignité humaine au centre de la démarche maçonnique consistant à rechercher inlassablement la vérité, sans dogmatisme ni soumission, et contribuer ainsi aux grandes avancées sociétales citées plus haut.

Petite digression : je me suis interrogé sur la signification de l'expression « Laisser les métaux à la porte du Temple ». N'est-ce pas le symbole de la singularité de nos débats en Loge ? Nous n'y faisons pas de politique politicienne, au sens électoraliste. Nous n'organisons pas de campagnes en faveur de tel ou tel parti, ou de tel ou tel syndicat. La diversité des Francs-Maçons nous en empêcherait de toute manière. Ce qui est laissé à la porte du Temple c'est l'excès de passion qui caractérise trop souvent les débats sociétaux et politiques. Mais pour autant nos engagements profanes, nos convictions ne disparaissent pas en Loge. Notre attachement à la République et à ses valeurs, au premier rang desquelles la laïcité, nous interdit d'amoindrir les citoyens que nous sommes. Lorsque nous parlons en Loge, c'est l'Homme ou la Femme que nous sommes qui s'exprime, avec nos expériences de vie, notre personnalité, nos engagements personnels, nos choix de société. Et non pas un être asexué et apolitique ou le fantôme de nous-mêmes.

Conclusion.

Pourquoi une énième planche sur la laïcité, disais je ? Peut-être parce qu'elle est aujourd'hui l'objet d'un oubli et, au moment même où elle est dangereusement remise en cause par les fanatismes et les intolérances, qu'elles soient culturelles, politiques, économiques, religieuses, électoralistes, elle n'est plus correctement défendue et

la pire des confusions règne autour de ce principe.

Qu'est-ce que la laïcité, au final, sinon un mode de lecture du monde, fondé sur la raison critique ?

Cette raison si précieuse, qui nous anime, ce soir – je l'espère – dans l'enceinte couverte de cette respectable loge et qui nous conduira demain lorsque, sortis de notre temple, nous continuerons de porter cet idéal universaliste et républicain dans la vie profane.

Cet idéal qui exclut toute mainmise idéologique ou religieuse sur la société, à commencer par les enfants et les adolescents que nous aidons à grandir.

Cette jeunesse qui pousse face à la complexité d'un monde qui tient désormais dans une poche alourdie par le voyeurisme indécent, l'abus pernicieux de la mise en doute, la sublimation de la peur de l'autre, exposée aux images sans filtre d'attentats filmés en direct, de théories du complot qui offrent une réponse simple, concise et qui donnent le sentiment tout-puissant que nous maîtrisons nos opinions alors qu'elles nous sont livrées instantanément dans nos cerveaux et nos messageries ouvertes à tous les vents.

Pour ma part, j'aspire à une laïcité mondiale.

Quelle utopie! Mais «l'utopie étant la vérité de demain» j'ai la conviction qu'elle est le seul moyen à long terme, dans un monde de plus en plus multiculturel, multiconfessionnel et inégalitaire, de vaincre la tentation du mépris, de la négation de l'autre ou celle lui imposer par la force, la terreur ou la mise à mort ses propres « réponses » aux éternelles questions qui taraudent l'humanité depuis la

nuit des temps :

Y a-t-il un sens à notre présence sur Terre ?

Qu'y a-t-il après la vie ?

« Et si en plus y'a personne » d'Alain Souchon

Abderahmane, Martin, David

Et si le ciel était vide

Si toutes ces balles traçantes

Toutes ces armes de poing

Toutes ces femmes ignorantes

Ces enfants orphelins

Si ces vies qui chavirent

Ces yeux mouillés

Ce n'était que le plaisir

De zigouiller

Nous le savons, la liberté de conscience, le respect des libertés ne peuvent s'apprendre et s'exercer que dans un espace exempt de tout conditionnement idéologique sectaire, communautariste ou religieux. Plus un pays est laïque, plus il participe au progrès d'une certaine idée fraternelle de l'humanité. Particulièrement lorsque le vent se lève, notre travail ne doit pas s'arrêter aux parvis du Temple. La force des idéaux maçonniques et les débats qu'ils provoquent n'ont de sens que si les Francs-Maçons s'engagent activement dans la vie citoyenne comme ces serviteurs d'idéal, ces porteurs de flambeaux, ces hussards noirs que nous essayons d'incarner avec force

et humilité portés comme nous le sommes par l'esprit républicain.

J'ai compris pourquoi cet esprit anime nos rituels où nous acclamons la devise « Liberté ! Égalité ! Fraternité ! » à l'ouverture et à la fermeture de tous nos travaux.

Je comprends à présent les raisons qui m'ont conduit à frapper à la porte du Temple.





La laïcité, ses principes fondamentaux, les dérives successives, l'état des lieux actuel !

La découverte d'un sujet de planche pour un Apprenti est un moment particulier, tant les questions se bousculent : pourquoi ce sujet ? pourquoi moi ? Pourquoi maintenant ? Je me permets de le citer littéralement : la laïcité, ses principes fondamentaux, les dérives successives, l'état des lieux actuel...

La laïcité donc... Un mot bien souvent entendu ou lu, particulièrement depuis les attentats de Charlie, jusqu'à celui de Saint-Etienne du Rouvray en passant par ceux du stade de France, du Bataclan et des terrasses de la rive droite parisienne...

Thème également furieusement récurrent alors que le politique tente de mobiliser, à plus ou moins bon escient, des valeurs communes ou menacées à l'approche d'échéances importantes où il tente de justifier son endogamie chronique.

La laïcité constitue donc une thématique d'actualité, alors que j'avais tendance à l'envisager comme presque aussi évidente que le bulletin que je glisse dans l'urne, ou la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" ornant les frontons des multiples édifices jalonnant ma géographie mentale de simple citoyen.

Bref, alors que la laïcité était ancrée en moi comme mot et principe depuis que j'apprenais, à l'école primaire, que j'étais dans un établissement à caractère laïque, public et obligatoire, je m'interrogeai sur le fond de cette soudaine actualité, avec une crainte presque enfantine : un tel usage d'un mot, d'un concept, ne risque-t-il pas de l'user prématurément ? Vous l'avez compris, cette surexposition, cette récurrence, cet écho perpétuel autour du concept de laïcité constitue selon moi le cœur du sujet, sans doute davantage que la laïcité en elle-même. Permettez-moi de tenter, modestement, d'apporter quelques éléments d'analyse illustrant mon propos.

Pour ce faire, et pour rejoindre la formulation originale du sujet, il faut d'abord en passer par des éléments de définition de la laïcité, en France bien sûr, mais pas que. Ce premier temps de définition sera aussi celui permettant de poser quelques jalons historiques.

Ensuite, puisqu'il faut parler des dérives de la laïcité, j'en distinguerai de deux catégories : la première est celle des dérives introduite par le politique, souvent alimenté d'expertises et discours ô combien nombreux et passionnants, où chacun des protagonistes s'affiche comme le défenseur d'une laïcité souvent adjectivée et plurielle...

La dernière est celle des dérives constatées ou vécues. C'est sur ce terreau que j'appuierai la conclusion de cette

planche : il sera alors temps de se demander si c'est bien la laïcité qui est en cause, où si ça n'est au fond que le symptôme, grave, d'un malaise plus général, d'un modèle républicain victime de son incapacité à assumer pleinement son rôle.

La Laïcité donc, qu'est ce que c'est ?

Le Larousse nous dit : nom féminin, Conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et qui exclut les Églises de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif, et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement OU caractère de ce qui est laïque, indépendant des conceptions religieuses ou partisans.

Il est intéressant de confronter ces éléments de définitions à ceux que l'on trouve de la sécularisation, tant laïcité et sécularisation peuvent sous certaines plumes paraître des synonymes interchangeable ou au contraire des phénomènes distincts. Le Larousse, toujours lui, nous donne de la sécularisation ce sens : Passage de certaines valeurs du domaine du sacré dans le domaine du profane OU retour à la vie laïque, avec indult de l'autorité compétente, d'un clerc ou d'un religieux OU passage d'un religieux dans le clergé séculier.

Par exemple, Ferdinand Buisson, figure de l'école laïque et un des pères de la loi de 1905, lie assez étroitement les deux termes, comme illustrant un même phénomène.

A l'inverse, un siècle après, Jean Baubérot, sociologue célèbre sur le sujet, tant par ses compétences que par les controverses qu'il alimente, définit la différence entre laïcité et sécularisation de la manière suivante : « la sécularisation implique une relative et progressive perte de pertinence sociale et individuelle des univers religieux par rapport à la culture commune, alors que la laïcisation concerne la place et le rôle social de la religion dans le champ institutionnel, la diversification et les mutations sociales de ce champ, en relation avec l'Etat et la société civile ».

J'avoue également y voir une différence, mais avec une ligne de partage certainement moins nuancée et encore une fois très personnelle. Selon moi, la sécularisation est un phénomène historique, individuel, collectif, social, voire culturel, qui comme tout mouvement de l'histoire, peut s'amplifier, s'interrompre, voire s'inverser. Certains font même aujourd'hui le constat d'une désécularisation : Peter Berger écrit : « Le monde est aujourd'hui est, à quelques exceptions près [...], aussi furieusement religieux que toujours, et par endroits plus qu'il ne l'a jamais été ». Je vous invite à constater la formidable réaction identitaire à l'œuvre dans la plupart des grandes religions du monde depuis 40 ans, souvent assortie comme un paradoxe navrant, d'une faiblesse, voire d'une absence totale de culture religieuse de la part des nouveaux croisés...



50 ans
de la
Grande Loge Mixte Universelle



CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR La R.·L.· Le Temps des Cerises

Discussion sur le thème de la laïcité
avec un détour
par la
Commune de Paris.

*En présence de
Bernard Dekoker-Suarez
Grand Maître de la G.L.M.U.*



Henri Peña Ruiz

Philosophe-Ecrivain



**Lundi 27 novembre 2023
à partir de 19h30**

Tenue Blanche Fermée

Espace Auguste Delpech - 1, chemin de la Terrasse -
09000 - Saint Jean de Verges



La laïcité au contraire doit être sortie de l'histoire : c'est un principe de gouvernement qui garantit à chaque individu (et non chaque groupe) une liberté de conscience, de croyance et de culte.

En ce sens, vous aurez compris que pour moi, croyant & doutant (deux synonymes), la laïcité prévaut, dans un mécanisme qui doit garantir le passage définitif d'une religion sociale à une religion individuelle.

A ce stade, quelques jalons doivent être posés pour comprendre la place centrale de la laïcité dans le fonctionnement de nos institutions et dans notre façon de faire société.

Comme d'autres sujets, la notion semble prendre corps durant cette Révolution Française héritière des Lumières, notamment au travers de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui dans son article 10 stipule que « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi* ». Dès lors, l'Etat cesse progressivement de prétendre assurer le salut des citoyens, se contentant de s'occuper de leurs intérêts séculiers, et s'estime de fait incompétent pour le choix des doctrines et pratiques religieuses. Dans le même temps, c'est à l'Etat qu'incombe désormais la charge du décompte, sinon des âmes, du moins des naissances, mariages, décès, et plus timidement divorces.

Le XIXe siècle est évidemment au cœur de la construction de l'édifice républicain universaliste et laïque. De Victor Hugo, affirmant en réponse au Comte de Falloux en 1848

« je veux l'Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque », en passant par la laïcisation de l'éducation, d'Edouard Vaillant, de Jules Ferry, de Paul Bert, de Ferdinand Buisson, de René Goblet, tout concourt à l'émergence de la Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, pilier encore largement célébré de la laïcité en France. Le premier article fait écho à la Déclaration des Droits de l'Homme : « *la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* ».

Par ailleurs, « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, seront supprimés des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes ».

Toutefois, il faudra attendre l'après-guerre pour que la laïcité soit inscrite en tant que telle dans une constitution, d'abord en 1946, mais surtout en 1958. En effet, la constitution actuelle, dans son article premier, énonce :

“La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances”.

Cette laïcité française, qui se voit souvent comme la plus aboutie, ne doit pas occulter la façon dont la laïcité en général s'exprime dans d'autres systèmes.

En effet, notre histoire de la laïcité est celle d'un antagonisme, d'un combat entre deux France du XIXe et du début du XXe siècle, l'une révolutionnaire puis républicaine, l'autre catholique et royaliste. On oublie par exemple souvent que les Etats-Unis, dès leur construction, ont posé les bases d'un fonctionnement laïque, mais contrairement à nous, ce dernier est plus facilement admis dès les origines. Nombre de pères fondateurs de l'Union ont exprimé leur attachement à une séparation de l'Etat et des religions, ainsi qu'en la liberté absolue de croyance. Certes, pour nous il est difficile d'admettre comme laïc un pays dans lequel, que l'on soit président ou simple juré, on doit prêter serment sur un texte sacré, ou dans lequel croire, peu importe le Dieu, est la norme. Ceci dit, c'est également un pays où l'enseignement confessionnel ne touche pas un dollar public, et c'est aussi un pays où l'on sait sa constitution (et le premier amendement) au moins aussi bien que son catéchisme.

Si l'inscription de la laïcité est profonde, il faut effectivement en admettre un certain nombre de dérives. Les premières dérives, les plus visibles, sont celles introduites par le politique. Nous avons arrêté notre histoire de l'installation de la laïcité en France par son inscription constitutionnelle de 1958. Les lois Debré de 1959, instaurant l'enseignement privé contractuel, avec participation financière de l'Etat, sont une première

entorse à cette laïcité dans la République, entorse aujourd'hui largement admise.

Le politique s'est également attaché à légiférer sur les signes religieux dans l'espace public, avec la Loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques, ou encore celle de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, admettant de fait que les contenus législatifs existants devaient être considérés comme insuffisants. Enfin, depuis une dizaine d'année, l'interdiction de subvention des cultes est souvent remise en cause, notamment pour le financement des équipements cultuels, au titre d'une prétendue égalité entre les confessions.... L'inventaire pourrait être poursuivi : je n'évoquerai pas ici un certain discours de Latran, ni même la création du Conseil Français du Culte Musulman, ou plus localement le financement d'associations et de structures culturelles à des fins largement clientélistes.

En parallèle, l'exégèse intensive de la laïcité est un sport dont la vigueur ne se dément pas depuis quinze ans : 2003 rapport Baroin, 2003 rapport Stasi, 2005 rapport Rossinot, 2006 rapport Machelon, et depuis 2007, pour entériner cette pratique, création de l'observatoire de la laïcité ! C'est grâce à cette production massive de pensées et de mots à son propos que la laïcité a gagné le droit d'être adjectivée, qualifiée, catégorisée...

On pourrait dire segmentée, à l'image d'un corps électoral à l'aube d'une campagne. Je retiens de ce découpage deux laïcités que tout oppose, mais dans lesquelles je ne reconnais pas la laïcité, ou en tous cas ma laïcité. La première, parfois appelée "nouvelle laïcité" notamment par certains de ses détracteurs, est une laïcité qui entend s'exprimer partout, dans l'Etat, les institutions, les services publics, et également l'espace public et le corps social, en prétendant ôter tout signe distinctif, dans un mécanisme de sécularisation forcée et à sens unique. Rappelons-nous des débats sur le voile, déjà anciens... Ce sont les mêmes arguments qui furent entonnés comme un mauvais tube cet été au sujet du burkini... Cette laïcité, au fond profondément identitaire, initiée par la droite au début des années 2000, est aujourd'hui celle défendue haut et fort par l'extrême droite, celle-là même présente à la manif' pour tous, et relativement discrète quant au port de la soutane dans l'espace public. En fait de laïcité, ça n'est qu'un habillage, un alibi, pour des discours d'exclusion, de xénophobie et de refus de l'autre à peine déguisés.

L'autre laïcité en vogue est celle dite ouverte, défendue par Jean Baubérot et adoptée comme ligne de conduite par l'observatoire de la laïcité. C'est une héritière directe des mouvements de reconnaissance des diversités nés dans les années 80.

Portée historiquement par la gauche, elle est aujourd'hui

défendue de part et d'autre de l'échiquier politique à des degrés divers.

Elle commet selon moi une erreur tout aussi grave que la laïcité identitaire : sous prétexte de prise en compte de la diversité des cultes, elle crée artificiellement des cultures, en transformant les principales confessions en autant de communautés homogènes, étanches et étouffantes, tout en proclamant défendre les libertés individuelles.

A ce paradoxe s'en ajoute un autre, qui n'est que le négatif photographique de la laïcité identitaire : au nom du multiculturalisme, aux plus sécularisés d'entre nous (oserais-je : blancs, riches, lisant *Le Monde* ou *Les Inroks*) l'accès aux Lumières, à l'égalité entre hommes et femmes, à la contraception etc, aux autres le joug de préceptes religieux obscurantistes... Les tenants de la laïcité ouverte, qui souvent condamnent le passé colonial, en sont en fait les plus parfaits héritiers !

Les tenants de ces laïcités adjectivées, additivées, faisant l'objet de chartes et au fond vidées de leur substance me font l'effet de pompiers pyromanes, tant ils ont contribué à créer les difficultés et enjeux que la laïcité doit affronter aujourd'hui. Ici je me contenterai de constats, et de questionnements concrets. Par exemple, quelle importance a le signe distinctif librement porté dans l'espace public vu sous l'angle de la laïcité, alors qu'au fond le voile, le burkini, le nikab m'interrogent davantage sur la liberté réelle de celles qui le portent ou sur l'égalité entre les sexes?

Place Guy Moquet à Vaulx-en-Velin ou en plein coeur de l' Arsenal à Saint-Fons, le voile ou son absence sont autant de marqueurs de l'affaiblissement de la liberté individuelle de femmes au sein d'une communauté où le contrôle social atteint des niveaux sans doute incompatibles avec les préceptes d'une République devenue invisible, dans des domaines aussi régaliens que l'éducation, la sûreté, ou de collectivités préférant laisser l'action culturelle et sociale à des associations aux fondements culturels à peine déguisés... En milieu hospitalier, le refus de soins au motif du sexe du praticien n'est pas un problème de laïcité, mais une contravention manifeste à l'égalité entre hommes et femmes dans l'apport d'un service public. Les problématiques liées à la croissance du fait religieux en entreprise, qui dans certaines entreprises publiques comme la RATP, vont jusqu'à éviter de placer des femmes dans des postes de management d'équipes, ou à exfiltrer des femmes à ces postes vers d'autres missions, ne sont pas un sujet de laïcité, mais un sujet qui tombe sous le coup du droit du travail.

Enfin, exemple que je connais bien, le coiffeur qui signe un bail pour de la coiffure mixte et crée un salon de coiffure exclusivement masculin, qu'il soit marqué religieusement ou pas, contrevient non pas à la laïcité,

mais au code du commerce et au décret de 1953 sur les baux commerciaux.

Vous l'avez compris, moi qui me considère comme un laïc convaincu, je crains paradoxalement que faire de la laïcité un objet en tant que tel, isolé, à défendre ne fasse dans bien des cas qu'en relativiser la portée. Une cousine bretonne, fervente catholique, me surprit récemment par sa position critique virulente sur la manif pour tous : mais pourquoi ils s'agitent, cette loi ne demande pas aux curés de marier des pédés !". Sous des dehors bruts, cette phrase est devenue pour moi une sorte de définition de la laïcité tout à fait recevable. J'en conclurai là : pour bien défendre la laïcité, attachons nous d'abord à défendre la place et le rôle de la République, de toutes ses lois et de tous ses principes, car là où la laïcité paraît visée, c'est d'abord et avant tout la République qui est attaquée.





Le 9 décembre

Tous les ans, une journée de la laïcité est organisée le 9 décembre afin de célébrer la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation de l'Église et de l'État. Celle-ci garantit la liberté de conscience et offre aux non-croyants et aux croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions dans les limites du respect de l'ordre public. Je profite donc de notre tenue en cette journée particulière pour vous livrer un travail sur la Laïcité autour de 3 thématiques : la genèse de cette notion, le sens de cette dernière et sa traduction dans notre obédience. * * * Ainsi que le rappelle le Conseil d'Etat dans un rapport de 2004 intitulé « Un siècle de laïcité », le mot « laïcité » s'est formé au XIXe siècle sur un adjectif, « laïque ». Est laïque, ou laïc, selon le Littré, ce « qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux ». Le terme vient étymologiquement du terme grec « laos » qui signifie peuple. Si le terme « laïcisme » est attesté dès 1840 et désigne d'abord une « doctrine tendant à réserver aux laïques une certaine part dans le gouvernement de l'Église » puis « une doctrine qui tend à donner aux institutions un caractère non religieux », Celui de « laïcité » apparaît en 1871 à propos de

l'enseignement public, en même temps que se différencie le sens des deux orthographe (laïc : celui qui n'est pas un clerc ; laïque – même au masculin – : qui est placé sous le signe de la laïcité). Plus tard, dans la première moitié du XXe siècle, une distinction s'établira entre laïcité et laïcisme : « la laïcité exprimerait la neutralité tandis que le laïcisme, tel du moins que le voient ses adversaires, brandirait le drapeau de l'anticléricalisme ».

« Il n'existe pas de définition de la laïcité, concept qui n'est pas univoque. Pour Ernest Renan, c'est « l'État neutre entre les religions, tolérant pour tous les cultes et forçant l'Église à lui obéir sur ce point capital », pour René Capitant, une « conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique ». « Le terme de laïcité serait intraduisible dans d'autres langues, hors les langues latines, et c'est peut-être pourquoi la laïcité est souvent présentée comme « une exception française ». Si exception il y a, elle ne peut être que relative, la vraie question étant celle, si l'on se compare avec le reste du monde, de savoir comment, dans chaque État, sont reconnues et assurées la liberté de conscience et la liberté de religion, ce qui suppose, bien sûr, que les rapports entre les Églises et l'État soient organisés d'une manière garantissant l'exercice de ces libertés. Au sens large, la laïcité renvoie notamment à une perte d'emprise de la religion sur la société. Synonyme de sécularisation, ce processus s'est progressivement



La Grande Loge Mixte Universelle
et
Le Mouvement pour la Paix Contre le Terrorisme
vous invitent à une

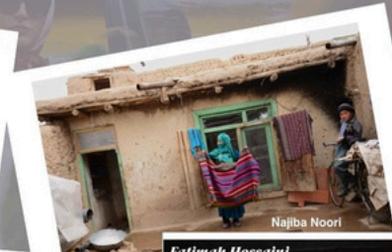


Exposition et Conférence

Ce que les Afghanes ont à nous dire...
La Laïcité Valeur d'Emancipation

En présence de:

Françoise MORVAN, militante féministe administratrice au Mouvement pour la Paix et Contre le Terrorisme
Jalil SHAFAYEE, étudiant en master, auteur de: Je n'avais pas le choix. Suivre l'étoile - Ma vie ailleurs
Lailuma SADID, journaliste afghane exilée à Bruxelles, lauréate du Prix Henri La Fontaine 2023, Présidente de l'association NADOE
Bernard DEKOKER SUAREZ, Grand Maître de la G.L.M.U.
Patrice BESSAC, Maire de Montreuil



Samedi
09 Decembre 2023



• 14h30 : Vernissage de
l'exposition « ce que les
Afghanes ont à nous dire »



Salle Résistance
50 Avenue de la Résistance
93100 Montreuil
Métro ligne 9
(Entre les 2 stations Croix de
Chaux et Mairie de Montreuil)

• 15H30 Table ronde :
« La laïcité valeur d'émancipation »



www.glm.u.fr
www.mpctasso.fr



accompli, de façon plus ou moins achevée, dans toutes les démocraties occidentales.

Cela conduit à ce qui constitue le second sens, plus étroit, mais aussi plus « français », de la laïcité, la transformation, souvent conflictuelle des rapports entre Églises et État. Laïcité signifie dans ce contexte le refus de l'assujettissement du politique au religieux, ou réciproquement, sans être forcément synonyme d'étanchéité totale de l'un et de l'autre. Elle implique nécessairement la reconnaissance du pluralisme religieux et la neutralité de l'État vis-à-vis des Églises. La loi du 9 décembre 1905 a défini le régime juridique des relations entre l'État et les cultes sans référence explicite à la laïcité bien qu'elle en constitue la clé de voûte. La consécration constitutionnelle du principe de laïcité est venue plus tard avec l'article 1er de la Constitution de 1946, puis l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, aux termes duquel « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Elle respecte toutes les croyances ». La notion de laïcité figure également, à propos de l'enseignement, dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 auquel se réfère le préambule de la Constitution de 1958 :

« l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

Plus d'un siècle après la séparation des Églises et de l'Etat, le concept de laïcité n'est pas contesté en tant que

tel. « Comme un de ses pères fondateurs, Ferdinand Buisson, franc-maçon au Grand Orient De France, l'avait prévu, la laïcité fait maintenant partie du "patrimoine national Français » . À la fois concept juridique et philosophie politique, la laïcité est avant tout le résultat d'un long processus historique. L'évolution des rapports entre la religion et l'État, marquée par le Concordat, puis la loi de 1905, s'est accompagnée dans les faits d'une sécularisation de la société. La loi de séparation, son application, son interprétation libérale, ont permis le passage d'une laïcité que l'on a qualifiée de « combat » à une laïcité apaisée, même si, de façon récurrente, des soubresauts se manifestent.

La franc-maçonnerie, en général, la Grande Loge Mixte Universelle, en particulier, attache une grande importance à la laïcité. Ainsi l'article 1 ER de la Constitution de notre obédience dispose notamment qu'elle s'engage à diffuser l'idéal laïque, expression des principes de raison, de tolérance et de fraternité. Elle s'engage aussi à promouvoir et à défendre la laïcité dans les structures et les institutions de la République. C'est au nom de cet attachement au respect du bien vivre ensemble dans le respect des différences que la Grande Loge Mixte Universelle, est amenée à faire entendre sa voix.





La laïcité n'est pas une valeur c'est un principe républicain ! Pourquoi est-elle aujourd'hui un enjeu sociétal ?"

Les mots d'Abnousse Shalmani, la dernière Présidente du jury 2023, illustrent parfaitement ce sentiment douloureux : « Laïcité, ce mot qu'on doit dorénavant défendre alors qu'il nous défendait » (Prix de la Laïcité, 8 novembre 2023).

Comment comprendre ce changement sociétal, cette remise en cause d'un des fondements de la République Française ?

Tout d'abord, je vais essayer de définir simplement le concept de laïcité qui tient une place centrale dans notre obédience. Puis je tenterai prudemment de comprendre une des raisons de ce bouleversement sociétal, que l'on pourrait qualifier de dangereux, en développant une analyse fortement inspirée des écrits d'André Comte-Sponville dans *Le plaisir de penser*.

Tout d'abord, quels sont les 3 piliers sur lesquels repose la laïcité ?

- 1) La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public.
- 2) La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses.
- 3) L'égalité de tous, devant la loi quelles que soient nos croyances ou nos convictions.

Quel pays a inventé la laïcité ?

Bien que le terme lui-même soit plus récent, l'idée philosophique et politique de laïcité apparaît, tout comme le rugby, en Angleterre à la fin du XVIIIe avec la notion « d'indulgence » du roi Jacques II, qui peut se traduire par « une liberté de conscience universelle ».

Qui a rendu la France laïque ?

Durant le Second Empire (1852-1870), on note une période d'entente cordiale entre le gouvernement et le clergé catholique. De 1879 à 1905, la France franchit une deuxième étape de laïcisation, sous l'impulsion en particulier de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique

Qui a mis en place la laïcité ?

C'est Aristide Briand, député socialiste, proche de Jean Jaurès et tenant d'une ligne modérée par rapport à l'Église catholique. À noter qu'il était soucieux de ne pas heurter les sentiments religieux.

Qui a inventé le mot laïcité ?

Il faut attendre le début des années 1870 pour qu'il ne soit plus, simplement, un adjectif définissant ce qui n'est ni religieux, ni ecclésiastique. La première définition argumentée en sera fournie par Ferdinand Buisson, en 1887, dans son Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.

Quel est le synonyme de laïcité ?

C'est la neutralité. On pourrait dire neutralité religieuse.

Quels sont les signes religieux interdits ?

Ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le

voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive.

Quelle est la différence entre laïque et athée ?

L'athéisme consiste à rejeter l'existence de toute forme de divinité et de sacré. En ne laissant aucune place à la croyance. Alors que la laïcité consiste en une bonne cohabitation entre les différentes religions, et entre les personnes croyantes et non croyantes.

Quand l'école est-elle devenue laïque ?

La loi du 28 mars 1882 sur l'Enseignement Primaire obligatoire change véritablement les choses, en supprimant tout enseignement religieux à l'école, et en le remplaçant par une instruction morale. Ce sont les premiers mots de l'article 1er de ce texte de loi sur l'enseignement primaire obligatoire.

Suite à cet exercice de questions / réponses, pour définir simplement la laïcité, je vous propose, pour bien saisir l'enjeu majeur d'une république laïque, de lire des extraits choisis du grand discours, prononcé à l'Assemblée, le 15 janvier 1850, sur la liberté d'enseignement, par

« le grand petit homme », c'est-à-dire, VICTOR HUGO, écrivain et député, qui préfigure l'esprit de la loi de 1905.

« Messieurs, toute question a son idéal. L'idéal de cette question de l'enseignement, le voici : l'instruction gratuite et obligatoire. [...] Un grandiose enseignement public, donné et réglé par l'État, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France,

plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences.





La Laïcité de nos jours peut-elle nous donner à rêver au futur ?

Lors de l'adoption de la loi de 1905 sur la laïcité en France, les gens avaient en effet des visions idéalisées de leur futur. Cette loi représentait pour beaucoup une avancée majeure vers une société plus juste, égalitaire et libérale. Elle incarnait l'idéal de séparation entre l'Église et l'État, garantissant ainsi la liberté de conscience et de culte pour tous et toutes.

Pour de nombreux Français de l'époque, cette loi était perçue comme un moyen de mettre fin aux conflits religieux et politiques qui avaient secoué le pays pendant des décennies. Elle symbolisait la possibilité d'une société où la religion ne dictait pas les lois et où chacun et chacune pouvait vivre sa foi ou son athéisme en toute liberté, sans ingérence de l'État.

Cette vision idéalisée de l'avenir était nourrie par l'espoir d'une société plus harmonieuse, où les différences religieuses ne seraient plus source de division, mais plutôt de respect mutuel.

Les partisans de la loi de 1905 rêvaient d'un pays où la laïcité servirait de fondement à une démocratie moderne, offrant à chacun les mêmes droits et opportunités, indépendamment de ses croyances religieuses.

Bien sûr, la réalité a parfois divergé de ces rêves, et la laïcité en France a été le sujet de débats et de controverses tout au long du XXe siècle et au-delà. Cependant, l'idéal de liberté et d'égalité promu par la loi de 1905 doit continuer d'inspirer et de guider la société française dans sa quête d'un avenir plus juste et plus inclusif.

La laïcité, en tant que principe de séparation entre l'État et les institutions religieuses, peut certainement inspirer et susciter des rêves de société plus égalitaire, inclusive et libre.

Dans le monde actuel où les croyances religieuses peuvent parfois diviser, la laïcité offre un cadre où chacun est libre de pratiquer sa religion ou de ne pas en avoir, sans être discriminé ni favorisé par l'État. Je dirais, au vu de l'actualité, que ce n'est plus seulement du côté de l'Etat qu'on peut être discriminé, rejeté ou favorisé. On peut subir ces actes par tout à chacun, dans la rue ou derrière un écran. Ce cadre qu'offre cette loi, concerne un grand nombre de pans de la vie de chacun et de chacune. La jeune génération doit pouvoir s'emparer de cette Laïcité pour un vivre ensemble qui soit apaisé et non discriminant.

En cultivant la laïcité, les sociétés peuvent aspirer à un idéal où les individus sont jugés non pas sur leur religion, mais sur leurs actions et leurs mérites.

Cela doit créer un environnement où les différences religieuses ne sont plus source de tension, mais plutôt célébrées pour la richesse qu'elles apportent à la diversité

culturelle.

De plus, la laïcité favorise la liberté de pensée, d'expression et de conscience, offrant ainsi un terrain fertile pour l'innovation, la créativité et le progrès social.

En encourageant la séparation entre la religion et l'État, la laïcité peut également contribuer à la protection des droits individuels et des libertés civiles. En somme, bien que le concept de laïcité puisse sembler abstrait, il incarne des idéaux puissants qui peuvent certainement inspirer et motiver les individus à rêver d'un avenir où la diversité est célébrée, les droits sont respectés et la liberté est valorisée.

Un exemple de rêve que la laïcité pourrait favoriser est celui d'une société où les individus sont jugés uniquement sur leurs actions et leurs qualités personnelles, plutôt que sur leur religion ou leurs croyances.

Les jeunes pourraient rêver de poursuivre leurs études et de réaliser leurs ambitions professionnelles sans craindre d'être limités par des barrières religieuses. Les entrepreneurs pourraient rêver de développer leurs entreprises en fonction de leur talent et de leur travail acharné, sans être entravés par des affiliations religieuses.

Les relations interculturelles pourraient être enrichies, les individus apprenant à se comprendre et à se respecter mutuellement au-delà de leurs différences religieuses.

Les communautés pourraient rêver de travailler ensemble pour résoudre les défis sociaux et contribuer au bien-être collectif, indépendamment de leurs convictions religieuses.

En somme, la laïcité offre un terrain fertile pour rêver d'une société où la diversité est célébrée, où les individus sont libres de vivre selon leurs propres valeurs et où le respect des droits individuels est primordial. Cet idéal peut et devrait inspirer les gens à imaginer un avenir où la paix, l'harmonie et la prospérité sont accessibles à tous, indépendamment de leur religion ou de leur non-religion.

En conclusion, la laïcité joue un rôle crucial dans l'émancipation des individus en garantissant leur liberté de conscience, en encourageant leur autonomie et en favorisant l'égalité sociale.

Un rêve qui peut se transformer en réalité ou pas du tout, telle est l'enjeu des prochaines années...



Le fil à plomb 2024

*Culture de la guerre,
culture de la paix*



La capacité de la culture de la paix à diminuer ou à supprimer les conflits liés à l'eau

La planche que nous vous présentons ce soir est la réponse à la proposition faite par le Conseil de l'Ordre l'année dernière, de travailler pour les 50 ans de la Grande Loge Mixte Universelle, sur la capacité de la culture de la paix à diminuer les conflits liés à l'eau.

Au sortir de la seconde guerre mondiale est votée par l'ONU la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont les objectifs multiples rejoignent une phrase du premier article de notre constitution: « Elle (la GLMU) travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité ».

Deux des articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 nous intéressent ici particulièrement :

Article 3 : « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Article 22 « toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ».

Et pourtant, la détérioration des conditions matérielles de vie de l'humain, est particulièrement visible à propos des problèmes liés à l'eau, insuffisante pour satisfaire correctement le besoin des populations, trop abondante lors des inondations et glissements de terrains, trop polluée pour ne pas détruire la vie... Le droit à la vie passe, entre autres, par le droit à une satisfaction non pathogène (c'est-à-dire qui n'implique pas de maladie) du besoin en eau mais la situation écologique mondiale se détériorant, les conflits autour de l'approvisionnement en eau risquent bien de s'aggraver. La culture de la paix serait-elle un outil utile, pour permettre une atténuation, une disparition des conflits liés à l'eau, ou simplement un règlement pacifique, si l'on admet que leur disparition est impossible dans un monde où les intérêts des uns et des autres ne sont pas nécessairement convergents ? La culture de la paix est un projet politique, créé de toutes pièces, une culture définie par les Nations Unies comme « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États ». On voit bien ici que la notion de conflit envisagée est très large, bien au-delà des conflits armés. La définition développée de la culture de la paix évoque l'égalité homme-femme, le développement durable, la vitalité démocratique... soit des conditions de la paix sociale en général, permettant de mettre l'humain, son épanouissement, sa dignité, au centre de la vie.

Un exemple tout récent de la capacité à faire primer la sauvegarde des biens communs de la planète comme l'eau, certes sur des zones qui n'appartiennent à personne, donc faisant moins l'objet de conflits à priori, est l'accord sur la protection de la haute mer obtenu à l'ONU. Avec l'apport des progrès de la science, la preuve a été faite de l'importance de protéger ces océans foisonnant d'une biodiversité, souvent microscopique, qui fournit aussi la moitié de l'oxygène que nous respirons et limite le réchauffement climatique en absorbant une partie importante du CO₂ émis. Cet exemple nous montre que la concertation, assise sur une approche scientifique acceptée par toutes les parties en présence, reposant sur un consensus de ce qu'il convient de sauver à tout prix, ici un bien commun essentiel, conditions qui constituent des bases de la culture de la paix, peut aboutir à une amélioration forte du bien commun. Ce sont donc ces conditions ici décrites qu'il nous faut encourager comme Francs-Maçons. Encourager des regroupements de scientifiques aptes à trouver des solutions aux problèmes posés, participer à des ONG promouvant les solutions proposées, pousser le pouvoir politique à aller dans cette direction, sont des pistes à suivre.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES EN EAU

De nombreuses régions du monde connaissent déjà des situations de stress hydrique, c'est-à-dire de situations critiques de pénurie, voire de rareté de l'eau, dès lors que

la demande est supérieure à la ressource disponible en eau. critiques de pénurie, voire de rareté de l'eau, dès lors que la demande est supérieure à la ressource disponible en eau. En mai 2022, la Banque mondiale, dans un rapport spécial sur le réchauffement climatique, avait averti que « près de 1,6 milliard de personnes - presque un quart de l'humanité – [vivait] dans des pays ayant une rareté physique en eau. Et d'ici à vingt ans, ce chiffre pourrait doubler ». Les évènements climatiques extrêmes, mais aussi les pollutions et la dégradation des écosystèmes ont des conséquences graves sur la disponibilité, la qualité et la quantité d'eau nécessaire pour répondre aux besoins de base des humains. L'eau est de plus en plus sujette à porter des maladies. Celles-ci vont d'ailleurs augmenter dans un futur proche alors même que l'eau insalubre est une des causes de mortalité infantile les plus importantes au monde, loin devant les conflits armés. Les événements « exceptionnels » rendus plus fréquents jouent négativement sur la qualité de l'eau. Les crues et les inondations charrient de nombreux déchets qui se retrouvent ensuite dans le réseau, rendant l'eau impropre à la consommation. Les fortes pluies entraînent des dysfonctionnements des stations d'épuration qui ne sont pas dimensionnées pour ces quantités. Elles peuvent alors déborder des égouts. À l'inverse, la sécheresse et son augmentation entraînent un épuisement des ressources en eaux profondes, ce qui amène les populations à consommer des eaux de surfaces souvent insalubres.

La chaleur pourrait aussi provoquer, prédit le GIEC, la prolifération de bactéries dans les canalisations avant la distribution de l'eau au robinet. D'autres bactéries envahissent la mer, qui provoque des gastro-entérites et autres infections, en raison de l'augmentation de la température de l'eau. Dans ce contexte dégradé, les tensions entre les différents utilisateurs risquent d'être de plus en plus fortes et débouchent déjà sur l'arrivée massive de réfugiés climatiques ou même des guerres. Les estimations suggèrent qu'avant trente ans le système global alimentaire nécessitera entre 40 % et 50 % d'eau supplémentaire. La demande d'eau par les municipalités et l'industrie va augmenter de 50 à 70 %, celle du secteur de l'énergie de 85 %. Sur le plan démographique, de nombreux migrants et déplacés climatiques quittent ou quitteront leur lieux de vie en raison des difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le CNRS indique qu'« avoir accès à l'eau est devenu un enjeu économique puissant à l'échelle planétaire, qui pourrait devenir, dans le siècle à venir, l'une des premières causes de tensions internationales ». Certains experts n'hésitent plus à pronostiquer qu'au XXI^e siècle l'« or bleu » prendra la place de l'« or noir » dans les conflits entre États. Des opérations armées sont lancées pour détruire des ressources en eau et infrastructures hydrauliques dans différents conflits.

DE QUELS CONFLITS À L'INTÉRIEUR DES ÉTATS S'AGIT-IL ?

LES CONFLITS CIVILS ENTRE PARTICULIERS ET ENTRE ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

En France, les vagues de chaleur, les feux de forêt et l'absence de précipitations ont conduit les autorités à restreindre l'utilisation de l'eau dans certains départements. Les questions se posent : qui doit profiter de l'eau en priorité ? Les habitants, les services de secours et de soins, les producteurs agricoles, etc. ? Peut-on continuer à profiter d'infrastructures gourmandes en eau comme celles liées aux loisirs (ex. piscines, golfs) dès lors que les besoins vitaux des populations et des animaux ne peuvent plus être couverts totalement au quotidien ? Des militants et militantes de diverses associations répondent par des actions menées parfois en force. Les conflits d'usages se multiplient tant avec les professionnels des loisirs (campings, piscines, golfs, stades) qu'avec les agriculteurs et les agro-industriels, les services de secours et les populations locales privées de plus en plus souvent d'eau potable dans certains secteurs où les nappes et les sources sont asséchées. Les conflits violents qui ont agité le monde rural français en 2023 autour des réserves d'eau artificielles méritent que nous nous y attardions. Ces conflits remettent en cause la responsabilité des producteurs et des entreprises et ils sont déjà des réalités dans certains départements comme en France ou certains pays européens du sud, notamment l'Espagne, en raison de la surexploitation des ressources en eau par les agriculteurs.

Les besoins en eau étant croissants pour l'irrigation et l'élevage, la constitution de réserves d'eau est indispensable. L'idée de départ remontant aux années 2000 est simple : stocker l'eau quand elle est abondante, en disposer quand elle est à son niveau le plus bas. C'est pourquoi ces constructions artificielles sont dites de substitution. Mais elles sont aussi renommées par leurs opposants « bassines » ou « mégabassines » selon leur taille, en référence au plastique des bâches posées dans les trous creusés pour récupérer l'eau. Pour des chercheurs scientifiques et des opposants à ces projets, ces réserves vont maintenir une agriculture orientée vers une dépendance à cette eau artificielle, coûteuse en consommation d'eau, en infrastructures adaptées, au profit de gros agriculteurs tournés vers une agriculture intensive. Un agriculteur en conversion biologique de Basse-Normandie témoigne de l'existence de pratiques plus respectueuses de la ressource en eau à travers le bio. « Les pratiques comme la couverture hivernale, les cultures associées, la plantation de haies favorables aux auxiliaires de culture améliorent la structure et la qualité des sols, préviennent les ruissellements, retiennent l'humidité dans les sols et servent d'habitats à la biodiversité ».

Les conflits autour de l'eau seront donc de plus en plus fréquents du fait des effets directs et indirects du réchauffement de la planète, mais des évolutions sont possibles pour diminuer cette conflictualité par un meilleur usage de l'eau, d'autres méthodes de culture, d'autres

choix de cultures. Il faut travailler à la transition d'un système agricole à l'autre sans dégrader le niveau de vie des agriculteurs, et assurer le respect de ce bien commun qu'est l'eau. Cela suppose un autre regard sur l'eau, considérée comme un bien commun et plus comme une matière première exploitable à volonté, et un état d'esprit recherchant le compromis et non l'affrontement pour arriver à une solution.

Les conséquences sur les populations locales de l'utilisation des ressources en eau par les sociétés industrielles internationales peuvent être importantes. « En Inde, le Coca donne soif aux paysans » publie Libération en 2004. À Plachimada, village de l'État de Kerala dans le sud de l'Inde, l'entreprise Coca-Cola a installé en 2000 une usine d'embouteillage pour ses sodas Coca-Cola, Fanta, Sprite, avec un permis l'autorisant à produire 561 000 litres /jour (3,8 litres d'eau étant nécessaires pour produire 1 litre de boisson), à partir de forages dans les nappes phréatiques et de deux étangs ouverts. Très vite, les villageois voient l'eau potable et agricole s'épuiser et se dégrader dangereusement sur le plan sanitaire. Des mouvements populaires, manifestations, pétitions, durèrent 5 ans ainsi que des batailles judiciaires opposant l'État de Kerala à l'entreprise qui finit par cesser son activité en 2005.

La résolution du problème posé par Coca-Cola est passée donc par la mobilisation de collectifs locaux, le recours à la Justice, l'État au sens large, et à des principes supérieurs à la satisfaction d'objectifs purement

mercantiles.

Il faut donc en Inde ou ailleurs, que les représentants de telle ou telle position soient clairement organisés et acceptés pour qu'un débat, peut-être fructueux, puisse avoir lieu. La culture et la réalité de la paix sont à ce prix.

QUAND EST NÉE L'AMBITION DU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE LA PAIX ET DE QUOI S'AGIT-IL ?

1986 Le terme "culture de la paix" apparaît la première fois dans l'initiative "Cultura de paz", lancée au Pérou en 1986, et il est étayé par la Déclaration de Séville sur la violence. Elaborée en 1986 par des scientifiques du monde entier, cette déclaration apporte les arguments scientifiques permettant d'affirmer que la guerre n'est pas déterminée par les gènes, par un cerveau violent, par la nature humaine ou par l'instinct, mais qu'elle est plutôt une invention sociale. Elle conclut que « la même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix ».

13 Septembre 1999, après neuf mois de débat, la 53ème Assemblée générale de Nations Unies a adopté une « Déclaration et un programme d'action sur une culture de la paix ».

Septembre 2015, l'ONU vote les nouveaux objectifs du développement durable pour la période 2016-2030 et mentionne spécifiquement l'éducation à la culture de la paix comme le fondement de l'éducation de qualité.

Sur le terrain, la question du partage de l'eau pour maintenir la paix ou réduire les conflits se pose depuis des décennies. Je voudrais aborder la situation entre États lorsque leurs ressources sont communes pour alimenter les populations, les terres et les infrastructures hydrauliques (barrages, réservoirs, canaux).

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉSOLUTION OU DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS AUTOUR DE L'EAU AXÉS SUR LA CULTURE DE LA PAIX

En 1992, la Convention des Nations-Unies sur l'Eau (Transfrontalière et Internationale), dite Convention d'Helsinki sur l'eau, signée en Finlande, avait pour objectifs la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux. Elle fixe le cadre de la coopération entre les pays en se fondant sur un ensemble juridique de droits et définit les obligations des pays situés en amont et en aval des cours d'eau. En adhérant à cette convention, chaque État s'engage ainsi à prévenir, à maîtriser et à réduire tout impact transfrontière sur l'environnement, la santé et la sécurité humaine, ainsi que la situation socio-économique.

L'eau est devenue un sujet d'étude et un enjeu international comme le montrent les Forums Mondiaux de l'Eau, organisés tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau, et réunissant des politiques, des universitaires, des scientifiques, des professionnels et des associations

autour de l'eau. Le 9ème Forum a été tenu en 2022, et pour la 1ère fois en Afrique subsaharienne, à Dakar, avec pour thème « L'eau et la sécurité de l'eau pour la paix ». Mais dans ce type de conférence, les États n'adoptent pas de texte les contraignant à l'action, fragilisant par là même les résolutions prises et l'atteinte des objectifs. Le bilan établi lors de la réunion de l'ONU au sommet de septembre 2023 est d'ores et déjà inquiétant puisque les objectifs ne sont pas atteints à mi-parcours et ne le seront pas pour 2030, voire stagner ou régressent. Pour autant, plusieurs pays ont décidé d'avancer pour prévenir ou régler des conflits liés à l'eau, seuls ou de plus en plus souvent ensemble, soit par la volonté de leurs dirigeants, soit sous l'influence d'organisations régionales ou sous la pression internationale. Le champ géographique de l'étude est trop grand. Nous avons donc mis un focus sur un seul continent, et nous avons choisi l'Afrique tant dans certaines régions le stress hydrique est important, l'urbanisation galopante avec le plus fort taux de tous les continents, et les situations d'accords, de rapprochements entre États ou de conflits non réglés sont variées et bien représentatives de notre sujet d'étude.

Commençons par la volonté politique de réduire les conflits liés aux ressources en eau. Le point de départ : le constat d'années de heurts violents entre les collectivités locales en raison de la réduction des terres cultivables ou des pâturages liée aux sécheresses répétées et l'accueil impossible de centaines de milliers de personnes déplacées en raison d'inondations dévastatrices.

La situation est complexifiée lorsque les ressources sont transfrontalières. Exemple les conflits entre deux communautés au Kenya d'éleveurs et d'agriculteurs et une communauté d'éleveurs en Ouganda. La violence était coutumière : maisons brûlées à la suite de raids de représailles sanglantes sur les routes, pillages, razzia, vente du bétail volé, obligation pour les éleveurs d'escorter en armes les femmes allant puiser l'eau et de protéger les accès aux puits. Finalement, en 2011, la décision est prise de mettre fin à ces violences en se partageant l'eau grâce à la construction de plusieurs équipements pour promouvoir la paix et de façon durable. Ce tournant est pris en partie sous l'influence de la Communauté Économique régionale de l'Afrique de l'Est qui agit pour une intégration financière et monétaire des États au sein de l'Union Africaine et pour le maintien de la paix. Le nom du barrage à construire est symbolique : Barrage de la paix de Kases à la frontière entre le Kenya et l'Ouganda, petit barrage destiné à l'approvisionnement de 8 000 personnes inauguré en 2021. C'était modeste (surtout à l'échelle de l'Afrique), mais un premier pas. Et, en 2022, il est décidé de construire un plus grand barrage sur la rivière transfrontalière pour, à terme, 20 000 personnes pour regagner des terres, produire de l'électricité et de l'eau d'irrigation et donc accroître la sécurité alimentaire alors que les séquences de sécheresse se multiplient. Cette fois-ci, la Communauté Économique d'Afrique de l'Est dont font partie le Kenya et l'Ouganda a été sollicitée.



A l'occasion de ses 50 ans
La Grande Loge Mixte Universelle



vous invite
à une conférence publique

DE LA CULTURE DE LA GUERRE À LA CULTURE DE LA PAIX

Discussions et échanges autour de 3 tables rondes

1re Table ronde : **Le Bien Commun**

Intervenantes, intervenants :

- **Patrice BESSAC**, Maire de Montreuil
- **Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS**,
Président d'Humanité et Biodiversité

2de Table ronde : **La Laïcité, facteur de Paix**

Intervenantes, intervenants :

- **Martine CERF**, Secrétaire générale d'EGALE (Egalité-Laïcité-Europe)
- **Anne-Marie HARSTER**, Présidente de Solidarité Laïque
- **Pierre OUZOULIAS**, Sénateur
- **Corine MARCIEN**, Conseillère de l'Ordre de la GLMU, DDEN.

3e Table ronde : **De la culture de la guerre à la culture de la paix**

Intervenantes, intervenants :

- **Patrick Le HYARIC**, Député européen de 2009 à 2019
- **David ADAMS**, ancien directeur à l'UNESCO pour l'année 2000, année internationale de la culture de la paix. Coordinateur de Culture of Peace New Network

En présence de :

Patrice BESSAC Maire de Montreuil

Bernard DEKOKER-SUAREZ, Grand Maître de la Grande Loge Mixte Universelle

École Louise Michel
31 boulevard Jeanne d'Arc
93100 Montreuil
Métro croix de Chavaux



Samedi 27 janvier 2024
de 14h à 19h



www.glm.u.fr



La volonté de coopérer pour mieux utiliser les ressources en eau permet d'autres types de rapprochements. Des États montent des projets hydrauliques qu'ils cofinancent : construction de barrages et de tunnels pour l'approvisionnement en eau potable et en production d'électricité et en eau pour les cultures, l'élevage et la pêche.

Exemple le projet binational du Lesotho et de l'Afrique du Sud depuis 2003 pour, au final, un bénéfice en eau pour plus de 85 000 personnes en 2026. Un autre exemple : le grand projet signé par le Rwanda et le Burundi dans le cadre d'un vaste partenariat nommé « Initiative du Nil ». Il s'agit d'une institution intergouvernementale qui, en 1999, a regroupé plusieurs pays pour organiser une répartition équitable de l'eau des réservoirs des premiers barrages hydro-électriques existants, et d'en prévoir de futurs. Mais surtout de favoriser les rencontres et développer des actions de coopération, avec comme objectif fondamental assurer un développement durable.

Les problèmes sont croissants, aridification et dégradation des sols, marécages de plus en plus menacés par une agriculture commerciale, taux élevés de croissance démographique. En plus, il fallait en droit harmoniser des régimes juridiques différents et surmonter des difficultés politiques. Mais, en fin de compte, ces pays se sont orientés vers une souveraineté commune de l'eau.

Quelques témoignages édifiants des premiers résultats :
« Au début, on pouvait être dans une même salle sans se

parler – on se regardait comme des ennemis. Dans des réunions, personne ne parlait à cause de la méfiance », Dr. Callist Tindimugaya, Commissaire Ougandais chargé de la Planification et de la Régulation des Ressources en Eau et membre de Nile-TAC (ministres en charge de l'Eau). « Juste bâtir l'assurance et la confiance a été une réalisation importante ; jusque - là les ressources en eau étaient un grand secret, mais maintenant nous communiquons ouvertement. Maintenant, chacun voit que la gestion ne peut être réalisée par un seul pays. Il doit y avoir un partenariat », Lister Kongola, ancien membre de Nile-TAC de la Tanzanie.

La question des frontières mérite d'aller plus loin en étudiant des recherches de solutions avec recours aux organisations régionales africaines ou internationales. La présence de grands fleuves en Afrique australe et en Afrique occidentale ont poussé plusieurs pays à se regrouper pour mieux se répartir l'eau et protéger l'eau et la biodiversité. Deux grands partenariats notoires :

Le premier en Afrique australe, dans les pays dits des cinq frontières : Namibie, Angola, Zambie, Zimbabwe et Botswana. L'enjeu : un million de personnes. L'objectif affiché : une renaissance politique et économique commune et la pacification de l'Afrique australe. Initiative soutenue par l'Agence des États-Unis pour le développement international.

Le second partenariat, en Afrique occidentale, où cinq États ont ratifié la Convention sur la protection et

l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux : Sénégal, Guinée Bissau, Ghana, Togo, Cameroun. L'objectif : une production de connaissances à partager et sous l'égide du Sénégal une ambition politique affirmée de promouvoir la paix et la coopération. Comment ? par le développement de rencontres, de dialogues, de réseautage, d'échanges d'innovations sur l'eau.

L'idée est de développer « l'hydro-diplomatie ». Le Sénégal s'est très tôt engagé dans cette voie, déjà il y a 40 ans pour gérer en commun les eaux du fleuve Sénégal avec les États voisins (Mauritanie, Guinée-Conakry, Mali). L'objectif essentiel est là de transformer la ressource en eau en facteur de paix et de sécurité en Afrique occidentale.

Mais, à l'inverse, de nombreuses régions sont gangrénées dans le continent par l'insécurité provoquée par les guerres ou insurrections menées par des groupes armés, comme au Sahel déstabilisé depuis des années.

La région du Sahel s'étend à l'ouest de la Mauritanie et du Sénégal jusqu'à l'est au Tchad et au Soudan. Elle est touchée de plein fouet par les combats et les attentats, les violences faites aux populations déjà démunies (attaques meurtrières, pillages, explosions, razzia, abattage du bétail qui imposent la terreur ou la fuite).

Des villages se désertifient, les structures de distribution d'eau déjà très précaires ne sont plus entretenues.

Les déplacements des populations créent des tensions de partage des terres et de l'eau dans les zones de refuge où vivent déjà des cultivateurs, des éleveurs et des pêcheurs alors que le Sahel est confronté au dérèglement climatique avec un réchauffement qui s'accélère plus vite que la moyenne mondiale.

Le pastoralisme est en danger, la sécheresse et les inondations réduisent la surface des pâturages. La surface des terres mises en culture au détriment des aires pastorales ne cesse d'augmenter (culture de rente ex. coton, riz, fruits et légumes), les accès aux points d'eau sont bloqués, en particulier les berges des fleuves ou les fonds de vallée et de convergence des eaux (zones très importantes en Afrique). Les droits ancestraux, souvent oraux, sont mis en cause par les nouveaux droits écrits qui favorisent plutôt les modes économiques sédentaires. Le nomadisme est remis en cause, des éleveurs craignant de se déplacer et d'être attaqués par des groupes armés ou de bandits. De nombreux éleveurs ne peuvent plus nourrir leurs familles et envisagent de se reconvertir à l'agriculture, mais les ressources en eau sont insuffisantes ou indisponibles. Les ONG ou le Comité international de la Croix-Rouge tentent d'aider les populations déplacées, mais les problèmes alimentaires et sanitaires s'aggravent de mois en mois. D'autres États s'opposent pour le partage des eaux fluviales comme l'Égypte et le Soudan à l'Éthiopie.

C'est le conflit emblématique en cours dans le bassin du Nil .

Des observateurs parlent du barrage de la discorde. C'est en Éthiopie que se trouvent les sources du Nil Bleu. Ce pays a construit un immense barrage sur ce Nil bleu qui rejoint au Soudan le Nil blanc pour former le Nil. Le nom du barrage est tout un symbole, le « Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne », les objectifs sont l'irrigation, quasiment inexistante, et la production d'électricité, très insuffisante, alors que le réservoir géant alimentera la plus grande usine hydroélectrique de l'Afrique. Or l'Égypte et le Soudan dépendent de ce fleuve pour leur approvisionnement en eau, l'irrigation et l'hydroélectricité. Les deux pays ont fait savoir leurs inquiétudes et réclamé un accord-cadre et fait appel à la Banque Mondiale. Mais l'Éthiopie y a vu une ingérence dans sa politique intérieure et a avancé sa souveraineté nationale. Elle a inauguré le barrage Renaissance, en 2022, et finit de le remplir en 2023.

Ce barrage est considéré par elle comme un élément d'unité nationale après les deux années des terribles combats meurtriers de la guerre du Tigré (accord de cessez-le-feu en novembre 2022). L'Éthiopie n'a pas signé d'accord. Elle ne veut pas de concessions qui l'affaibliraient politiquement.

Les négociations semblent avoir repris à la fin de l'été 2023 entre les trois pays sur les règles de remplissage et d'exploitation du barrage. Une affaire donc extrêmement sensible, politique, à suivre. Les faiblesses des processus de paix liés à l'eau sont réelles.

Les grandes réunions internationales ont leurs limites. Les représentants des États font des déclarations, souvent d'intentions, mais il faut noter que de plus en plus de pays réclament davantage de réunions et de conférences et le rôle accru des grandes organisations internationales comme l'ONU. L'interdépendance des États est à présent reconnue comme une nécessité, mais le droit ne suit pas encore sur le plan international. Parallèlement à toutes ces grandes réunions internationales, d'autres acteurs et actrices tentent de se regrouper pour comprendre, échanger et sensibiliser les populations, en particulier des femmes et des jeunes, voire des enfants. Je voudrais ce soir attirer l'attention sur le rôle des jeunes et de l'éducation. En France, il existe depuis 1997 une éducation au développement durable et depuis 2018 des délégués d'élèves dans les collèges et lycées (facultatifs dans les écoles) appelés éco-délégué-es.

Les actions sont dispersées, manquent de promotion et les jeunes eux-mêmes regrettent leur manque de moyens et de prise en compte même par leurs propres camarades par déni de l'urgence (comme chez les adultes, complotistes mis à part) ou par désintérêt. Mais certains jeunes très motivé-es s'investissent aussi hors de leur établissement, dans des associations locales et peu à peu dans des associations régionales ou nationales ou internationales.

L'exemple des parlements des jeunes pour l'eau dont l'initiative revient à l'Éducation nationale française et au

Comité de l'Eau du bassin Artois-Picardie est très intéressant puisqu'unique dans l'Hexagone et que le jeune président de ce parlement siège à présent au Parlement mondial des jeunes pour l'eau et a pu participer à la Conférence mondiale sur l'Eau pour prôner une conscience des jeunes pour l'eau. Plusieurs de ces jeunes deviennent des militants et militantes dans leur pays. Mais si Greta Thunberg est mondialement connue, il n'en est pas de même pour ceux ou celles d'Afrique, d'Asie, de Polynésie ou d'Amérique qui doivent s'imposer. Par exemple, une jeune activiste ougandaise avait disparu après recadrage d'une photographie où elle posait aux côtés de Greta Thunberg et d'autres jeunes pour une association de presse à Davos. D'où le rôle important que jouent par exemple l'UNICEF et l'UNESCO en mettant en contact tous ces jeunes, parfois même des enfants.

Leur mot d'ordre, c'est l'inclusion, qu'on leur donne la parole, qu'ils puissent établir des réseaux, se faire entendre sur tous les réseaux sociaux et participer aux futurs sommets climatiques en tant que partenaires. Pour nombre d'entre eux, l'objectif de développement durable, le 16e intitulé « Paix Justice et Institutions efficaces », est essentiel, avec la promotion des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable.

**QUELLE PLACE, NOUS FRANCS-MAÇONS,
POUVONS-NOUS PRENDRE DANS L'AVANCÉE DANS
LA CULTURE DE LA PAIX, PARTICULIEREMENT SUR
LA QUESTION DES CONFLITS/EAU?**

Nous avons, au fur et à mesure de notre travail, pointé les origines des conflits et ce qui permettrait ou permet de les réduire. Il nous faut affirmer la nécessité de la solidarité. Peut-on penser son besoin d'eau sans y inclure celui de ses proches voisins ? Peut-on faire passer le besoin en eau d'équipements de loisir avant celui de besoin d'irrigation ? Cette culture de la paix doit aussi ériger en priorité absolue, la défense de biens communs, indispensables à l'espèce humaine : une eau de qualité et abondante, la sauvegarde de la bio-diversité, un air respirable, une désescalade du réchauffement climatique... Malheureusement le non-respect de ces différents éléments est tellement incrusté dans nos mentalités, dans nos actes de tous les jours, y compris inconscients, dans nos modes de vie, que le défaitisme risque de nous immobiliser et nous ôter toute capacité de réfléchir et d'agir pour cet idéal qu'est la culture de la paix, et qui pour nous Francs-Maçons, Francs-Maçonnnes nous est sans cesse rappelé par l'énoncé de notre but dans l'article 1er de notre Constitution : « Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité ». Mais pour cela, il lui faut, pour la GLMU et chaque Francs-Maçons, Francs-Maçonnnes réfléchir au comment, pour servir quelles valeurs, et au travers de quelle attitude vis-à-vis des autres humains. Le premier article de notre constitution nous le précise aussi : « Elle a pour but la recherche de la Vérité, l'étude de la Morale et la pratique de la Solidarité ». La vérité à laquelle il est fait référence, c'est aussi la vérité

scientifique du moment, celle qui n'est pas délivrée par des lobbies industriels ou agricoles aux intérêts uniquement mercantiles. Cette vérité doit nous permettre de choisir les meilleures solutions pour régler un conflit, sur les méthodes agricoles par exemple. Il nous faut donc encourager la recherche la plus au-dessus de tout soupçon possible, c'est-à-dire une recherche aux résultats commentés, critiqués, discutés pour qu'un consensus de vérité se dégage et qu'on puisse à partir de cela, construire les alternatives favorables à la satisfaction de nos besoins essentiels. Il faut donc encourager le regroupement le plus large possible de scientifiques, reconnus internationalement pour leurs compétences comme le GIEC (Groupement international d'étude du climat). Pour pouvoir être à la hauteur de ces tâches, il faudrait développer, et ce dès le plus jeune âge, des qualités particulières, que l'association « Graine de paix », soutenue par de très nombreuses organisations internationales et nationales, promeut. Il faut que les élèves soient curieux quand à la compréhension de ce qui meut le vivant, qu'on développe leur envie de tester, d'essayer des solutions face à des problèmes à résoudre, qu'on stimule en permanence leur questionnement, qu'on leur fasse comprendre que leur sort dépend aussi de ce que font les autres et qu'il faut essayer de travailler en commun, à des projets utiles au groupe.

Tous ces objectifs devraient aussi guider nos actions, à nous Francs-Maçons, Francs-Maçonnnes, dans nos temples et dans le monde profane pour faire avancer la

démocratie par le débat, l'échange. La culture de la paix suppose que nous cultivions dans notre vie de tous les jours la participation démocratique à toutes les instances qui de près ou de loin influenceront sur des décisions à objectif collectif. Nous avons vu qu'il faut pour cela de la connaissance, de la tolérance pour pouvoir écouter, comprendre ce qui, n'est pas notre point de vue. C'est ce que nous essayons de cultiver en loge. La recherche de la vérité particulièrement scientifique est difficile en soi. Nous l'avons vu par rapport aux déclarations contradictoires des scientifiques autour du Covid.

La culture de la paix n'est pas une réalité sociale donnée, un médicament efficace, voire miracle, pour réduire les conflits liés à l'eau, et les conflits sociaux en général mais un objectif à poursuivre. Il s'agit pour reprendre le titre du beau livre de Patrick VIVERET, de porter haut et fort « La cause humaine » 1 .



1 Paul VIVERET, La cause humaine : du bon usage de la fin du monde, Paris, éd. Les Liens Qui Libèrent, 2012, 192 p

Le fil à plomb 2024

UNITE.
ET
INDIVISIBILITE
DE LA
LIBERTE,
ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ
OU LA MORT

L'universalisme

— Septembre 2024 —



A LA DÉCOUVERTE DE L'UNIVERSALISME

I - L'UNIVERSALISME EN QUESTION

A titre liminaire, il convient de rappeler que l'universalisme vient d'une certaine idée de la République, cette idée de l'existence d'une unité du genre humain qui nous rassemblerait au-delà de notre diversité culturelle. L'universalisme est une philosophie politique qui a un but, aussi simple que complexe, celui d'octroyer à tous les citoyens d'une même nation des règles, des valeurs, des principes communs et qu'ils s'appliquent quelles que soient nos particularités culturelles, religieuses ou philosophiques.

Dans un monde en manque de repères, dans une société traversée par de nombreux antagonismes, dans un environnement international et national hasardeux, quelle place pour l'Universalisme face au particularisme, face au refus de l'idéal républicain ?

L'Universalisme, qui considère la réalité humaine comme un tout unique dont dépendent les individus, en refusant l'atomisation du corps social et de l'Etat refuse-t-il en fait les particularités réelles qui font l'individu concret ?

Suspect d'abstraction, il est aussi accusé de nier les identités collectives, les cultures, les traditions, les héritages vivants, en faveur de la culture de l'universel, qui ne serait en fait qu'une culture particulière. Comme forme de l'humanisme, puisqu'il reconnaît en tout Homme la même essence universelle, il subit aujourd'hui les mêmes attaques : le triomphe de la rationalité occidentale est-il totalement innocent ? Au centre du problème est la question de l'identité. Le sujet rationnel, libre, conscient de soi, est-il une illusion ? Pour construire son identité, l'homme a-t-il besoin d'appartenances, d'identifications ou de la confrontation à des formes multiples d'altérité ? L'universel en l'homme est-il alors le résultat du dépassement de ces appartenances et la condition de la liberté et de la personnalité ou la tentative de réduire à l'identique la richesse et la diversité humaines ? Ces questions sont aujourd'hui au cœur des débats sur la nature de la démocratie et de la République.

II – L'UNIVERSALISME ET LA GRANDE LOGE MIXTE UNIVERSELLE

Depuis sa création voilà 50 ans par Eliane BRAULT et Raymond JALU, la GLMU a toujours refusé la conception naïve de l'universalisme. En effet, conscients de la complexité du monde et de « la place des enracinements individuels et collectifs dans le champ social », et à l'instar de nos fondateurs, notre Obédience a foi en l'universel mais reste

sceptique à l'égard du « mondialisme », de « l'œcuménisme religieux, politique, ou culturel ». Cette méfiance est alimentée par l'impuissance, et la division des Hommes, particulièrement des maçons et des maçonnes, face aux problèmes nationaux, européens, sans parler bien sur des grands problèmes internationaux.

Si à l'image d'Eliane BRAULT et Raymond JALU, nous reconnaissons le caractère contingent et historique des valeurs, avec la diversité des cultures ; nous nous méfions des belles phrases ronflantes et vides sur « l'ordre et l'harmonie universelle » de la part de ceux qui en général ont bonne conscience.

Nos fondateurs et fondatrices croyaient en un humanisme maçonnique moderne, concret, quotidien, faisant appel aux initiatives individuelles de tous et de toutes, quels que soient l'origine, le sexe et la formation de chacun.

Ils partageaient à ce point de vue la position selon laquelle *«l'amour de l'humanité ne se manifeste pas seulement par des conceptions hardies, des médiations et des discours, mais par des actes qui concrétisent les paroles »*.

Face à la montée des intégrismes et la mobilisation ethnique qui récusent l'humanisme hérité de l'Occident, forts de l'impulsion donnée par Eliane BRAULT et Raymond JALU, nous voulons réinventer notre propre vision du monde au nom de nos cultures et civilisations spécifiques.

Les obédiences maçonniques libérales, laïques et démocratiques, et plus spécialement la Grande Loge Mixte Universelle, ont donc un rôle à jouer, comme « centre de l'union », carrefour de communications, de partage et de savoir. Elles se doivent de concilier l'acceptation des autres dans leur diversité et la revendication de soi, dans une « vision uniciste de l'Homme et de l'Univers ».

La maçonnerie dans cette optique n'est certes pas « une école de facilité », ni une cure de repos, ni un succédané de religion. Elle s'engage sur le « chantier du monde » pour se mesurer avec les nouveautés de ce temps.

Le Maçon ou la Maçonne est celui qui préfère prendre l'initiative de sa propre réalisation, tout en voulant en même temps être un acteur, certes modeste et lucide, mais efficient, du devenir de la communauté humaine.

La méthode préconisée par nos fondateurs pour réaliser ce projet était « l'émancipation de l'intelligence », autrement dit la libération des esprits de tous préjugés, ignorance et conformisme, par une approche rationaliste et scientifique des choses.

Suivre une telle démarche, tel est le leitmotiv de notre Obédience, ce qui nous permet, comme le pensaient Eliane BRAULT et Raymond JALU, de donner un caractère universel aux civilisations humaines.

Nous revendiquons la mise en œuvre de « la politique du cœur » qui implique la confiance en l'Homme,

la générosité et le développement des consciences et du savoir, au service de l'Homme, avec pour objectif davantage pour tous de liberté, d'égalité et de fraternité. Tel est notre idéal de maçons, telle nous voulons, à l'instar de nos fondateurs, que soit la Grande Loge Mixte Universelle.

III – S'ENGAGER A LA GRANDE LOGE MIXTE UNIVERSELLE POUR CONSTRUIRE L'UNIVERSALISME DE DEMAIN

S'engager au sein de la Grande Loge Mixte Universelle, c'est s'emparer des propos de nos fondateurs, Eliane BRAULT et Raymond JALU, de les assimiler et de les faire prospérer :

« Nous ne venons pas en Franc-Maçonnerie chercher des droits mais des charges pour défendre des causes que nous croyons justes, pour faire triompher au dehors nos principes de liberté d'égalité et de fraternité.

Lorsque l'on a la chance, homme et femme d'avoir la liberté absolue de conscience, de pensée dans le respect de l'autre, mais également la liberté essentielle d'imaginer...l'avenir est à nous ; faisons vivre une Franc-Maçonnerie riche d'intenses débats et d'inventivité »

Nous rejoindre, c'est contribuer à rassembler des femmes et des hommes prêts à militer pour l'idéal commun !!!



Interview croisée



Pierre Juston, est un doctorant en droit public à l'Université Toulouse-I-Capitole, spécialisé dans les questions de laïcité. Il participe régulièrement à des conférences et des discussions sur ce sujet, notamment lors de la semaine de la laïcité¹. Ses travaux portent sur l'évolution de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Corine Marcien, ingénieure des travaux publics, est membre du Conseil de l'Ordre de la Grande Loge Mixte Universelle, en charge de la Laïcité.

Elle a créé une coopérative d'intérêt collectif en milieu rural; le projet est ancré dans des valeurs humanistes et culturelles forte.



Interview croisée



Pierre Juston
et Corine Marcien

La Laïcité : une solution face à la communautarisation de la société française ?

Pierre Juston : Le principe de laïcité est un levier puissant de l'universalisme à la française, et donc, un bouclier efficace quant au phénomène de "communautarisation" que vous évoquez. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que le principe juridique de laïcité se déploie également dans le champ constitutionnel au plus haut sommet de notre ordre normatif juridique en venant qualifier la République française et la production du droit même. C'est-à-dire que la conception égalitaire de tradition française qui considère d'abord et avant tous les citoyens de la communauté nationale et non les individus avec leurs spécificités et leurs autres appartenances. Cette conception est consubstantielle à la définition même du principe de laïcité. C'est en ce sens que le principe, lorsqu'il est bien compris et appliqué à ce niveau-là, permet de lutter contre les demandes diverses de prises en compte particulières de communautés existantes, communautés qu'il ne convient cependant pas de nier sur le plan sociologique.

Il faut évidemment nuancer l'idée qu'il n'y aurait pas de prise en compte particulière par notre droit, lorsque certains citoyens ne se trouvent pas dans des situations identiques, ils peuvent faire l'objet de traitement différents mais pour d'autres raisons que des raisons religieuses, communautaires ou identitaires.

Corine Marcien : Le rapprochement de ceux et celles qui pensent se ressembler se fait de manière assez spontanée ; lors de séjours à l'étranger, j'ai vu de quelle manière il est important de se retrouver entre compatriotes et d'accueillir les nouveaux arrivants surtout si l'arrivée n'est pas toujours souhaitée par le pays d'accueil. Mais quel est le but de cette fraternité ? Sûrement pas de s'enfermer entre soi, d'empêcher de découvrir l'autre et de se surveiller. C'est très important de donner les clés pour comprendre la laïcité et faire tomber les stéréotypes ; peu de personnes savent ce qu'elle permet et ce qu'elle ne permet pas ; certains développent des stratégies pour la diaboliser et empêcher de découvrir la liberté individuelle, celle de pratiquer ou pas une religion, de vivre librement dans un espace qui est cadré et d'accéder et à l'égalité entre tous et toutes. Après les réfugiées algériennes des années 93, ce sont les réfugiées Afghanes, iraniennes, qui en témoignent aujourd'hui. A la G.L.M.U. nous souhaitons pour tous et toutes de prendre en main sa propre réalisation pour participer à l'amélioration de l'humanité.

La méthode préconisée par nos fondateurs pour réaliser ce projet était « l'émancipation de l'intelligence », autrement dit la libération des esprits de tous préjugés, ignorance et conformisme, par une approche rationaliste et scientifique des choses.

La Laïcité à la française peut-elle perdurer en Europe ?

P.J : Votre question soulève un paradoxe classique assez intéressant. La laïcité peut non seulement perdurer en Europe et même, j'en ai l'espoir, s'exporter progressivement dans tel ou tel Etat membre. Pour autant, il faut reconnaître que la perforation d'une partie du droit européen dans notre droit interne a pu, dans une certaine mesure, venir modifier les interprétations des juges internes sur le principe de laïcité, notamment avec la notion de liberté de religion. Pour autant et en même temps, la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'Homme et ses standards d'interprétation de l'article 9 de la Convention sur la liberté de pensée, de conscience et de religion, est une véritable protection de la laïcité française et de ses spécificités. Beaucoup de choses fausses sont dîtes sur les décisions de la Cour, qui sur un tel sujet, permet aux différents Etats parties à la Convention, une large marge d'appréciation dans des contextes bien différents. Cela n'est pas contradictoire, c'est aussi une reconnaissance de la souveraineté de chaque Etat et de son traitement de la neutralité du secteur public et de ses relations avec les associations religieuses.

C.M. : Six pays européens ne sont pas laïques...et ceux qui le sont ne partagent pas les mêmes définitions de la laïcité. L'Europe a comme objectif de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples, d'offrir un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures....Notre laïcité permet non seulement la liberté de conscience des personnes mais aussi la séparation des églises et du pouvoir ; selon les dirigeants au pouvoir, des états avec des législations plus perméables aux interférences religieuses, permettent que des chefs religieux interviennent dans les affaires publiques et basculent facilement.

Notre laïcité assure l'avenir ; elle est garante d'un possible vivre ensemble.

Que signifie "Être Laïc, aujourd'hui"?

P.J. : Il faut bien différencier le mot laïc du mot laïque. Le premier est issu d'un imaginaire et d'un cadre de pensée religieux. Le laïc se définit en opposition au clerc mais le laïc n'est pas nécessairement laïque ! Le laïque pourrait lui être défini comme celui qui accepte, adopte et/ou défend et promeut le principe de laïcité. C'est un invariable et les deux mots n'ont pas la même signification. Sur le fond et pour ma part, être laïque - car c'est sans doute dans ce sens qu'il faut lire votre question- c'est à mon sens être un promoteur du cadre juridico-politique qu'induit le principe de laïcité.

C.M. : C'est être libre ! C'est accepter que chaque personne ayant eu accès à l'éducation, vive librement, sans aucune pression, et développe sa manière d'être. C'est être sur le qui-vive en permanence pour repérer et réagir à toutes les atteintes à la laïcité et donc à cette liberté individuelle.

C'est connaître les lois et exiger qu'elles soient respectées. La loi Debré de 1959, les concordats pour l'Alsace Lorraine et élargis à des territoires d'outre-mer, le protocole de 2023 entre l'état et le secrétariat général de l'enseignement catholique...dérogent.

C'est exiger que des écoles privées financées à 75% par des fonds publics, assurent réellement un service public, notamment en admettant ses bancs des élèves issus de familles défavorisées et laisse l'enseignement religieux en annexe; c'est rappeler au gouvernement que la loi permet des accords avec chaque établissement et en aucun cas avec le secrétariat, c'est exiger que des contrôles soient effectués dans chaque établissement pour contrôler le respect des programmes et de l'égalité filles garçons ...

C'est contrôler le respect de la charte de la Laïcité et se former et s'assurer des contenus des formations dispensées sur la laïcité mises en place pour les fonctionnaires ; la laïcité n'a pas à être ouverte, elle se suffit !

Comment préserver la Laïcité face à sa récupération à des fins idéologiques ?

P.J. : C'est l'une des difficultés majeures à laquelle nous avons à faire face et en même temps, il est sain et normal qu'un principe soit questionné, pensé, repensé avec les nuances que suppose la disputatio démocratique et idéologique. Deux postures m'apparaissent problématiques : celle qui consiste d'un côté à nier l'équilibre et la cohérence d'un tel principe en le tordant selon telle ou telle idéologie et celle qui consiste à n'envisager la laïcité que dans sa dimension purement juridique en imaginant que le droit et son interprétation ne serait pas mouvante.

Pour la première, on pourra prendre en exemple des postures et propositions d'un parti ou d'un autre qui adopte une conception latitudinaire de la laïcité selon la religion concernée par le cadre posé. C'est-à-dire, une application variable du principe de laïcité pour favoriser et/ou défavoriser une religion.

Pour la seconde, c'est le fantasme d'un principe figé qui ne pourrait faire l'objet de questionnement quant à son interprétation par le juge qui interprète les normes. Il faut nous prémunir de ces deux types d'excès qui tordent la cohérence du principe ou ne l'envisage pas dans sa globalité.

C.M. : Toutes les études récentes indiquent qu'une grande partie des élèves considèrent la laïcité comme étant

coercitive et punitive, et que les enseignants sont perçus comme insensibles ou hostiles à leurs convictions religieuses.

Il est important de prendre en compte cette réalité et de rechercher les raisons de cette situation, pas seulement auprès des adversaires de la laïcité et de la République, mais également dans nos propres défaillances.

Depuis plusieurs années, la laïcité est désormais un terrain d'affrontements et de vives tensions, le concept étant largement dévoyé. Les problèmes rencontrés sont d'autant plus aigus que, la laïcité, hier comme aujourd'hui, n'est pas séparable du contexte social, politique et économique.

Comment faire vivre la Laïcité dans le monde du sport et de la culture ?

P.J. : Il ne faut pas non plus faire de la laïcité autre chose que ce qu'elle est. Il faut toujours se rappeler que le principe de laïcité est un principe de droit public, un principe qui encadre les services publics. Ainsi, dans les mondes du « sport » et de la « culture », dès lors que les activités en question sont des missions de service public, à l'évidence, la neutralité qui découle du principe de laïcité doit s'appliquer. En revanche, il ne faut pas non plus étendre cette neutralité à la société civile, essentiellement régit par des règles de droit privé, au risque de nier le principe même de laïcité. Sur ce dernier point, il ne s'agit plus de laïcité à proprement parler mais de laïcisation du droit qui vient corriger des normes juridiques dont le seul

fondement dépendait d'une interprétation religieuse. Par exemple, le mariage pour tous. Il y a une différence fondamentale à faire entre la laïcité-principe (juridique) et la laïcité-valeur (politique). Cette dernière peut bien sûr être sollicitée dans le cadre démocratique et politique comme une lutte contre des comportements que l'on peut juger collectivement comme problématiques mais pas forcément illégaux.

C.M. Une publicité pour des chaussures de sport présente une femme voilée avec comme slogan « Personne ne voit le monde comme nous ».

Ce slogan veut couper court à toute discussion.....vous ne comprenez pas ce que nous sommes donc ne vous mêlez pas de ce que nous voulons ! Cette photo impose un « nous » et à toutes les femmes croyantes de se plier à une manière de se vêtir si elles font du sport !

Ces injonctions ne sont pas acceptables....une adolescente à la sortie de l'école, deux hommes dans un bar, sont assassinés parce qu'un tiers suppose au faciès qu'ils sont croyants et qu'ils ne pratiquent pas et ne respectent pas des pratiques, supposées et imposées à l'ensemble des pratiquants et des pratiquantes.

Les valeurs olympiques, interdisent toute démarcation politique ou religieuse sur les maillots ou les podiums. Des fédérations sportives dérogent à ce principe en acceptant des tenues spéciales et ainsi remet en cause les principes d'égalité et de neutralité.

Des pays refusent la participation des sportives si elles n'acceptent pas de se vêtir comme ils l'imposent. Mandela avait obtenu l'exclusion de l'Afrique du Sud du mouvement olympique tant que l'apartheid existait. Il faut croire que l'apartheid sexuel est moins grave. Connaître d'où on vient, l'histoire et les cultures ancestrales, c'est essentiel pour se construire et pour vivre aujourd'hui pleinement. Réhabiliter et rendre visible toutes les personnes qui ont œuvré pour toutes les libertés, celles des esclaves, des peuples colonisés, des femmes...c'est un travail en cours depuis les années 70.

Ce travail difficile de mémoire est loin d'être achevé et doit être soutenu. Cependant, il ne doit pas fournir des arguments pour rester figer dans des pratiques qui, si elles avaient un sens à un moment donné, ne l'ont plus aujourd'hui.



Bibliographie



La laïcité, tout le monde en parle... Mais chacun lui donne un sens différent ! De sorte qu'elle apparaît parfois comme une source de problèmes, là où elle devrait être au contraire une solution. Puisse ce livre contribuer à éclairer, apaiser, comprendre. Il s'adresse en priorité aux jeunes, mais aussi à leurs parents, et à tous ceux qui aspirent au bien vivre ensemble, en France et partout dans le monde.

Certains hommes croient en un dieu ; d'autres en plusieurs ; d'autres encore sont athées ou agnostiques.

Tous ont à vivre ensemble. cette vie commune, selon la première déclaration des droits de l'homme, doit assurer à chacun et la liberté de conscience, qui exclut toute contrainte religieuse ou idéologique, et l'égalité de droit, incompatible avec la valorisation privilégiée d'une croyance. la puissance publique promeut le bien commun.

Comprendre la laïcité



NANE

Caroline Fourest

GÉNIE DE LA LAÏCITÉ



Harcelée par les intégristes et leurs provocations, caricaturée et moquée dans les médias anglo-saxons, la laïcité est devenue un enjeu mondial et passionnel. On raconte n'importe quoi à son sujet. On lui fait dire aussi n'importe quoi. Il y a ceux qui voudraient la « toilerter », l'adapter à l'Islam, l'accommoder, l'ouvrir ou tout céder.

Bibliographie



Pour sortir des préjugés afin de garantir un débat serein, il paraît indispensable de se réapproprié point par point la laïcité, telle que définie par le droit et telle qu'elle découle de notre histoire.

A l'automne 1989, les feux du bicentenaire de la Révolution française à peine éteints, éclatait dans un collège de l'Oise une nouvelle querelle de la laïcité dont nous ne sommes pas encore vraiment sortis : des collégiennes entendaient imposer dans leur établissement le port d'un voile qui manifestait clairement leur appartenance religieuse.

IANNIS RODER

avec
ALAIN SEKSIG et MILAN SEN

PRÉSERVER
LA LAÏCITÉ



Philippe Raynaud

LA LAÏCITÉ
Histoire d'une singularité française

C'est un mot qui passe pour intraduisible et qui renvoie aux caractères distinctifs de notre histoire nationale. Les origines de la laïcité remontent aux guerres de Religion, où la puissance royale commence à s'émanciper de l'autorité de l'Église. C'est de cette crise originelle que part ce livre.

Ressources en ligne

www.vie-publique.fr/fiches/276820-quelle-est-la-definition-de-la-laicite



La laïcité est un principe inscrit dans la Constitution. Elle garantit la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur croyance, la neutralité de l'État à l'égard des religions et le libre exercice des cultes

<https://laligue.org/articles/la-laicite-a-lecole-etat-des-lieux-et-moyens-dagir/>



il ressort une crispation sur la laïcité à l'école, avec notamment une recrudescence des incidents, mais également le constat que l'enjeu est bien identifié par l'Éducation nationale qui s'efforce d'agir.

<https://egale.eu/>



« LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. »
(LOI DE 1905)

<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Cultes-et-laicite/La-laicite>



La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Le fil à plomb 2024

Revue de la Grande Loge Mixte Universelle

Directeur de la Publication

Bernard Dekoker-Suarez
Grand Maître

Représentant du Conseil de l'Ordre en charge du Fil à Plomb

Jean-Luc Bayard

Ont participé à ce numéro :

Les Sœurs et les Frères de l'Obédience pour les sujets traitant
sur la laïcité et l'Universalisme

La Respectable Loge Et l'Eglantine Refleurit Orient de Belleville
pour le sujet de la culture de la paix

Corine Marcien et Pierre Juston pour l'interview croisée

Maquette et conception du Fil à Plomb

Marie-Jo Phalippou
Commission Information et Communication

Rédaction

GLMU

Grande Loge Mixte Universelle

8 rue Voltaire,
93100 Montreuil
contact@glmu.fr



www.glm.u.fr



lefilaplomb@glmu.fr

